GHANA REINSURANCE PLC

2021

Rapport Annuel & Etats financiers

NOTRE MISSION

"Assurer la satisfaction du client et la rentabilité de la compagnie par l'amélioration continue de la prestation de services et en maintenant un personnel hautement professionnel et motivé"

Un véritable **Partenariat**

Nos opportunités augmentent lorsque vous aidez les autres à gagner. Une petite victoire pour un partenaire est une petite victoire pour nous.

SOMMAIRE

Informations sur la Compagnie 4

Rapport des administrateurs 21 - 22

Rapport du commissaire aux comptes 23 – 27

Etats financiers

États consolidés et séparés de la situation financière 28 - 29

États consolidés et séparés du résultat global 30

État consolidé des variations des capitaux propres 32 - 33

État séparé des variations des capitaux propres 34 - 35

États consolidés et séparés des flux de trésorerie 36 - 37

Notes 38 - 87

INFORMATIONS SUR LA COMPAGNIE

Conseil d'administration	George Otoo **Président** George Y. Mensah **Directeur General** Franklin Hayford Dr. Francis Sapara-Grant Jennifer Owusu Stella Williams Lynda Odro
Secrétaire/Avocate	Akosua Boahemaa Baah-Frimpong
Siège social	Plot 24, Sudan Road Ridge, Accra P. O. Box AN 7509 Accra-North Ghana
Commissaire aux comptes	PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants PwC Tower A4 Rangoon Lane, Cantonments City PMB CT42, Cantonments Accra Ghana

PROFIL
DES ADMINISTRATEURS

George Otoo
Président

George Otoo est un professionnel d'assurance agréé ayant plus de 30 ans d'expérience dans le secteur. Il est entré dans ce dernier en 1981 lors de sa nomination comme stagiaire technique chez Enterprise Insurance Co. Ltd où Il a occupé plusieurs postes jusqu'à sa nomination en 1998 comme directeur général en charge des opérations. L'année suivante, le Conseil d'administration l'a nommé directeur général lui permettant ainsi de prendre le contrôle total de la gestion de la compagnie

Dès son installation, George Otoo a réorganisé la compagnie en informatisant et en mettant en réseau toutes les opérations dans le pays. Il a par la suite introduit un nouveau processus de travail très réussi, dénommé Workgroup Concept basé sur le type de client plutôt que sur le type de produit vendu au client.

Il a été le fer de lance de la création de l'Enterprise Life Assurance Company (ELAC) en 2001, en partenariat avec African Life Assurance of South Africa (rachetée plus tard par Sanlam) et la SFI de la Banque mondiale. ELAC est aujourd'hui la plus grande compagnie d'assurance-vie du Ghana, tant en termes de primes que d'actifs
En 2010, il a créé une structure de holding au sein d'Enterprise dans le but d'identifier et de créer des filiales pour fournir des services dans tous les domaines, c'est-à-dire du berceau à la tombe. Enterprise Group a été introduit en bourse en 2010 pour remplacer Enterprise Insurance à la Bourse du Ghana. À ce jour, Enterprise Group possède les filiales suivantes:

1. Enterprise Insurance (General Insurance)
2. Enterprise Life (assurance vie)
3. Enterprise Properties (l'immobilier)
4. Enterprise Trustees (gestion des pensions)
5. Transitions (Services funéraires)

Il est devenu le premier PDG du groupe en 2010.

George Otoo a pris sa retraite en 2014 après 33 ans de service dans sa compagnie au cours desquels la capitalisation boursière de l'entreprise est passée de 1,5 million de dollars US à 130 millions de dollars US . Il a été agréé en 1989 en tant qu'associé du Chartered Insurance Institute du Royaume-Uni. Avant cela, il avait obtenu un diplôme en assurance avec distinction du West African Insurance Institute (WAII), alors basé au Liberia.

George Otoo est également titulaire d'un MBA en gestion des assurances de la Business School de l'Université de Nottingham, au Royaume-Uni. Les mandats d'administrateur qu'il a exercés à ce jour sont les suivants:

1. Mainstream Re – de 1999 à 2017 (Démissionné)
2. TIGO Ghana Advisory Board – de 2013 a 2015
3. Databank EPACK Investment – 1999 to date
4. Enterprise Group – 2010 à ce jour
5. Enterprise Properties – 2011 à ce jour.

George Yaw Mensah
Directeur Général

M. George Yaw Mensah a débuté sa carrière professionnelle en 1993 chez Merrill Lynch Asset Management (MLAM) en tant que comptable financier à Princeton, NJ, USA.

Il a ensuite rejoint Prudential Financial à Newark, NJ, en tant qu'analyste principal au sein de l'équipe de recherche en gestion des investissements, où il était chargé de veiller à ce que les gestionnaires de portefeuille de la société puissent obtenir des rendements supérieurs, que les marchés soient en hausse ou en baisse.

M. Mensah est un diplômé de l'Université de New York (Stern Business School) où il a obtenu un MBA en finance.

Il est également titulaire d'une licence en comptabilité et d'une option en français de l'université d'État de Montclair, dans le New Jersey.

En 2002, il s'installe au Ghana où il a intégré la SIC Insurance Company en tant que responsable des investissements et devient en 2006 le directeur exécutif de SIC Financial Services, une filiale à part entière de la compagnie d'assurance.

M. George Yaw Mensah a rejoint African Reinsurance Corporation le 1er avril 2010, en tant que directeur adjoint chargé de la trésorerie et des investissements, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination

au poste de directeur général de Ghana Reinsurance Company Ltd. le 1er septembre 2017.

M. Mensah a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Bourse du Ghana en tant que membre du conseil. Ses autres représentations au conseil comprennent : - NTHC Financial Services, Afram Publications Limited et Starwin Products Limited, une société pharmaceutique au Ghana.

Franklin Hayford
Administrateur

M. Franklin Hayford a été nommé administrateur en août 2017. Ses domaines d'expertise comprennent le développement de stratégies financières et il a acquis une vaste expérience professionnelle et d'importantes réalisations en matière de leadership exécutif dans le domaine des affaires.

Franklin est membre du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de premier plan, dont la Trust Bank Ltd. de Gambie, Bayba Financial Services Ltd, Gambie, Insurance Company d'Afrique (Liberia) et l'International Bank of Liberia Ltd. Au fil des ans, il a clairement démontré sa capacité unique à établir des relations avec les conseils d'administration, ce qui est indispensable pour influencer les décideurs clés au plus haut niveau des organisations dont il est membre du conseil d'administration Il est actuellement le directeur exécutif de Databank Financial Services Ltd., chargé de coordonner les opérations quotidiennes du groupe Databank, avec des responsabilités pour ses unités commerciales stratégiques.

Il est titulaire d'une licence en sciences de la gestion de l'université de Manchester, au Royaume-Uni, et possède une riche expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la fabrication et des services financiers

Francis Sapara-Grant
Administrateur

Le docteur Francis Sapara-Grant est un économiste avec plus de vingt-deux ans d'expérience dans l'administration des régimes de retraite. Il est actuellement le directeur général de GLICO Pensions Trustee Company, l'une des principales sociétés fiduciaires autorisées à gérer des régimes de retraite au Ghana. Il est également administrateur et consultant technique pour le Cocoa Abrabopa Pension Scheme, un régime de retraite conçu spécialement pour une association de plus de 20 000 producteurs de cacao au Ghana.

Avant d'être nommé directeur général de GLICO Pensions, le Dr Sapara-Grant était directeur général du SSNIT Informal Sector Fund (SISF), une filiale du Social Security and National Insurance Trust (SSNIT) et chargé de mettre en place le premier régime de retraite national pour les travailleurs du secteur informel du Ghana.

M. Sapara-Grant est titulaire d'une maîtrise en économie/statistique de l'Institut d'économie nationale d'Odessa, en Ukraine, et d'un doctorat en économie de l'Université économique d'État de Saint-Pétersbourg, en Russie. Il est également un produit d'Accra Academy, où il a fait ses études secondaires.

Parmi ses autres expériences, le Dr Sapara-Grant a été membre du conseil de surveillance de Procredit Savings and Loans (Ghana) Limited - un membre du groupe Procredit, un groupe bancaire international présent dans 21 pays. Il a été membre du sous-comité de mise en œuvre sur le secteur informel de la Commission présidentielle sur les pensions qui a conçu le régime de pension à trois niveaux pour le Ghana. Il est actuellement membre du groupe de travail sur le secteur informel, chargé de conseiller l'autorité nationale de réglementation des pensions du Ghana sur l'extension de la couverture des pensions aux travailleurs du secteur informel de l'économie.

Jennifer Owusu
Administrateur

Mme Jennifer Owusu est une avocate avec plus de 20 ans d'expérience dans la pratique juridique.

Jennifer possède une vaste expérience en droit des sociétés et en droit commercial, en droit minier et énergétique, en droit immobilier et en conformité réglementaire. Elle est actuellement consultante directrice chez Lexcel Consulting Ltd.

Jennifer a obtenu un LL. B en 1993 à l'Université du Ghana, où elle a été élue meilleure étudiante à l'examen final du LL.B. Elle a été l'heureux récipiendaire de deux prix académiques de la Ghana School of Law lorsqu'elle a été admise au barreau du Ghana en 1995. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique (MPA) de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique du Ghana (GIMPA) en 2010.

Après son admission au Barreau, elle a rejoint les bureaux de Sey et Bossman où elle a acquis une grande expérience en matière de privatisation, de rédaction de règlements et dans le domaine des mines et de l'énergie, et a ensuite travaillé avec JEO Lawconsult, un cabinet de conseil juridique.

En 2010, Jennifer a été conseillère et chercheuse pour la Commission de révision de la Constitution (CRC) du Ghana. avec une équipe qui a organisé avec succès cinquante-huit mini-consultations nationales pour la CRC.

En 2011, animée par la passion de promouvoir la recherche et de faire une différence dans la vie des personnes vulnérables, Jennifer a fondé le Centre for Legal Advocacy Research Education and Training (CLARiT), une ONG qui promeut, entre autres, la recherche de pointe, la sensibilisation et le développement du droit et des politiques.

Jennifer est membre de l'association du barreau du Ghana et est également membre du conseil d'administration de JCS Investments Ltd.

Mrs. Stella Williams
Administrateur

Mme Stella Williams est actuellement directrice du suivi et de l'évaluation au ministère des finances. En 1986, elle a obtenu une licence en planification à l'Université Kwame Nkrumah des sciences et de la technologie au Ghana ainsi qu'un master en développement local et régional de l'Institut d'études sociales de l'Université Erasmus, aux Pays-Bas, en 1998.

Elle a débuté sa carrière au ministère des finances en 1989 où elle a acquis une vaste expérience de la gestion de la politique économique.

Elle a occupé des postes dans diverses divisions du ministère et a joué un rôle clé dans l'élaboration du premier programme d'investissement public du Ghana, dans le développement du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et dans les réformes de la gestion des finances publiques. Elle a également été coordinatrice du programme de réforme du secteur financier du gouvernement et a joué un rôle actif dans la promotion du programme d'efficacité de l'aide au Ghana Avant d'occuper son poste actuel de directrice du suivi et de l'évaluation, elle a été détachée auprès de la Banque africaine de développement pendant trois ans en tant que conseillère principale auprès du directeur exécutif, représentant le Ghana, la Gambie, le Liberia, la Sierra Leone et le Soudan.

Mme Williams est également membre du conseil d'administration de la Public Procurement Authority et membre du conseil du Ghana Immigration Service.

Lynda Odro
Administrateur

Lynda Odro a récemment pris sa retraite en tant que directrice générale d'Hollard Insurance Ghana. Jusqu'à sa nomination en 2015, elle était la directrice des opérations, un poste qu'elle a occupé pendant 10 ans. Elle a plus de 2 décennies d'expérience dans le secteur de l'assurance.

Elle est titulaire d'un MBA de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA), d'un BA (Hons) en économie avec statistiques, Université du Ghana, Legon et un diplôme en assurance de l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest, Gambie. Un certificat en cours anticipé d'assurance non-vie du Swiss Insurance Training Center, en Suisse. Elle est associée du Chartered Insurance Institute, Royaume-Uni.

Elle a suivi plusieurs cours d'assurance en Suisse, au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud. Elle a également suivi des cours sur le développement des ressources humaines, l'évaluation du personnel et la planification des performances, organisés respectivement par le GIMPA et PWC.

Elle a siégé à plusieurs conseils et comités du secteur, notamment au Ghana Oil and Gas Insurance Pool, au Conseil d'assurance générale de l'Association des assureurs du Ghana, à l'harmonisation de la convention régionale régissant l'administration des assurances et à l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des consommateurs de la Convention régionale régissant la gestion des accidents automobiles au sein de la CDEAO ; comité exécutif de l'Association des compagnies d'assurance d'Afrique de l'Ouest (WAICA) ; présidente du comité technique maritime et aérien de l'Association des assureurs du Ghana.

Lynda a été chargée de cours au West African Insurance Institute, en Gambie, pendant 7 ans. Elle a également enseigné au Ghana Insurance College. Elle a récemment été désignée comme l'un des 50 meilleurs chefs d'entreprise du Ghana par Women Rising et The African Network of Entrepreneurs.

PROFIL DES DIRIGEANTS / LA HAUTE DIRECTION

Monica Amissah (Mme.)
Directeur général adjoint - Technique

Diplômée de l'université du Ghana et de l'université de Cape Coast, Mme Monica Amissah est titulaire d'une maîtrise en stratégie de marketing et d'une licence en éducation avec mention. Elle a obtenu un diplôme en assurance du West African Insurance Institute (WAII) en 2002 et un diplôme avancé en assurance du Chartered Insurance Institute, UK (ACII) en 2009. Elle est actuellement Fellow du Chartered Insurance Institute of Ghana (FCIIG), assureur agréé auprès de CII Londres et membre du Chartered Insurance Institute of Ghana (CIIG) et de la Chartered Insurance Ladies Association of Ghana (CILAG)).

Avec plus de vingt (20) ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, Mme Amissah supervise toutes les activités techniques de Ghana Re y compris celles des bureaux régionaux au Kenya, au Cameroun et au Maroc. Elle préside également les comités de stratégie, du système de gestion de la performance (PMS), de la gestion des risques d'entreprise (ERM) et de comites internationaux de révision des notations.

Elle a intégré Ghana Re en 2000 et a gravi les échelons jusqu'au poste de responsable des opérations internationales en janvier 2013. En reconnaissance de son travail exemplaire, en juillet 2016, elle a été nommée directrice générale adjointe (DGA) par intérim - Technique et a été nommée DGA technique en juin 2018, poste qu'elle occupe toujours.

Mme Amissah est actuellement examinatrice à l'Institut d'assurance de l'Afrique de l'Ouest (WAII) et membre des organismes suivants du secteur des assurances Chartered Insurance Institute of Ghana (CIIG) Reinsurance Programme Review Committee, Ghana Insurers Association (GIA) Board Committee-Liaison entre les assureurs et les intermédiaires. Elle a été membre du conseil d'administration du Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) de 2013 à 2015, lorsque les membres ont été reconstitués, et secrétaire de la Marine Offices Association (Ghana) pour les années 2008 et 2009. Elle a présidé le comité des résolutions de la conférence de l'AICAO qui s'est tenue à Accra en avril 2015. Elle a également été membre du comité de planification de la conférence de 'Association des assureurs du Ghana (GIA) et du comité de publicité et de formation du bureau national de la CDEAO Browncard-Ghana.

M. Joseph Adom
Directeur général adjoint, Finance & Administration

M. Joseph Adom est expert-comptable de profession et membre de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA, UK). Il est titulaire d'un Executive MBA en banque et finance de la Paris Graduate School of Management (PGSM).

Il a plus de vingt (20) ans d'expérience professionnelle progressive, dont seize (16) dans le secteur des assurances. Il a commencé sa carrière de comptable professionnel en tant que stagiaire en audit chez Enoch Dodoo and Co, un cabinet comptable local où il a fait partie de l'équipe d'auditeurs externes qui a audité la Banque du Ghana en 2000.

Sa carrière dans le secteur de l'assurance a débuté en avril 2005 au sein de la compagnie d'assurance Unique, où il a accédé au poste de directeur financier. Il a intégré Equity Assurance Company Ltd (aujourd'hui Sunu Assurances Ghana Ltd) en mai 2010 en tant que directeur financier.

Joseph a été nommé premier directeur financier de GN Reinsurance Company lorsque cette dernière a commencé ses activités en novembre 2014, jusqu'à sa démission en août 2020.

Il a rejoint Ghana Reinsurance Company Limited en septembre 2020 en tant que directeur général adjoint, finances et administration.

Monsieur a participé à plusieurs conférences et programmes de formation au Ghana et à l'étranger.

RESUME FINANCIER
SUR TROIS ANS

LE GROUPE	2021 GH¢	2020 GH¢	2019 GH¢
Revenu brut des primes	385 925	311 560	253 371
Revenu net des primes	333 685	278 982	216 277
Bénéfice / (Perte) de souscription	18 895	9 883	(5 535)
Revenu des investissements	46 449	37 473	29 375
Frais de gestion	66 470	56 194	41 434
Fonds d'actionnaires	435 754	387 756	365 181
Ratio des frais de gestion sur les primes brutes	17%	18%	16%
Bénéfice par action	**1,03**	**0,84**	**0,60**

LA COMPAGNIE	2021 GH¢	2020 GH¢	2019 GH¢
Revenu brut des primes	316 434	253 365	222 370
Revenu net des primes	268 894	226 216	188 252
Bénéfice / (Perte) de souscription)	15 371	4 310	(6 515)
Revenu des investissements	40 027	32 328	25 205
Frais de gestion	56 231	47 954	36 019
Fonds d'actionnaires	403 592	364 465	345 118
Ratio des frais de gestion sur les primes brutes	18%	19%	16%
Bénéfice par action	**0,89**	**0,68**	**0,53**

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECÉMBRE 2021

George Otoo
Président

Cher actionnaire, j'ai le plaisir de vous accueillir à la 19e Assemblée générale annuelle de votre compagnie. Au nom du conseil d'administration Je vous présente le rapport annuel et les états financiers du Ghana Reinsurance Group (Ghana Re) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'ECONOMIE

Monde

Le FMI estime que l'économie mondiale a progressé de 6,1 % en 2021, contre une contraction de 3,1 % en 2020. La pandémie de Covid-19 devait entraîner un effondrement spectaculaire du commerce en raison des chocs subis par l'offre et le commerce combinés. En 2021, le commerce des biens a toutefois rebondi assez rapidement, bien que le commerce des services soit resté atone. La croissance de l'économie mondiale est due aux mesures exceptionnelles déployées par les banques centrales et les gouvernements du monde entier. Ces mesures ont permis au secteur privé de maintenir son accès au crédit, évitant ainsi une récession plus profonde en 2020. La croissance a également été soutenue par l'amélioration de l'accès aux vaccins et la levée des restrictions d'accès malgré la découverte de nouvelles variantes comme Omicron. Ces politiques, bien que très efficaces pour soutenir l'économie, ont conduit à une augmentation du niveau d'endettement des gouvernements, des entreprises et des consommateurs. La nécessité de veiller à ce que l'environnement ne soit pas affecté par la croissance économique est également un problème majeur auquel le monde est confronté. Les entreprises et les gouvernements du monde entier sont censés garantir une émission nette nulle de carbone, afin de préserver un environnement plus vert. Les rapports des entreprises sur cette question sont regroupés sous la rubrique ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le FMI prévoit une croissance de 3,6 % de l'économie mondiale en 2022, contre 6,1 % en 2021. Le ralentissement de la croissance prévu pour 2022 est dû au conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Cette guerre a entraîné une inflation et des taux d'intérêt élevés. Pour la plupart des pays, le remboursement des dettes par rapport aux recettes devraient se détériorer et conduire à un défaut de paiement. Le

creusement du déficit budgétaire et la réduction des réserves en devises de la plupart des économies devraient entraîner une dépréciation de leur monnaie locale.

Dans cet environnement difficile et incertain, le FMI prescrit des politiques efficaces au niveau national et des efforts multilatéraux pour jouer un rôle clé dans l'élaboration des résultats économiques. Les banques centrales devront ajuster leurs positions monétaires de manière encore plus agressive si les prévisions d'inflation à moyen ou long terme commencent à s'écarter des objectifs des banques centrales ou si l'inflation de base reste durablement élevée. *Source : (Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2022).*

AFRIQUE

Le PIB de l'Afrique a connu une croissance estimée à 6,9 % en 2021, soit une forte reprise après la contraction de 1,6 % induite par la pandémie en 2020. Ce rebond a été attribué à la remontée des prix du pétrole et de la demande mondiale, combinée à la reprise de la consommation des ménages et de l'investissement dans la plupart des pays après l'assouplissement des restrictions.

La croissance a été la plus forte en Afrique du Nord (11,7 %) et en Afrique de l'Est (4,8 %). En Afrique du Nord, la croissance a été facilitée par l'apaisement des tensions politiques en Libye et la levée du blocus sur les exportations de pétrole qui en a résulté fin 2020.

La croissance de l'Afrique australe, estimée à 4,2 %, représente la plus forte reprise, après une contraction de 6,0 % soutenue par une forte reprise au Botswana (12,5 %), au Zimbabwe (6,3 %) et en Afrique du Sud (4,9 %). Le déficit budgétaire de l'Afrique devrait se réduire à 4,0 % du PIB en 2022, contre 5,1 % en 2021, grâce à la réduction des interventions liées au COVID-19 et au renforcement des recettes intérieures. Le déficit de la balance courante devrait s'établir à 2,0 % du PIB en 2022, contre 2,4 % en 2021, grâce à la réduction attendue du déficit commercial et des transferts courants. Les fluctuations des taux de change ont diminué dans la plupart des pays en 2021, soutenues par des entrées de devises plus importantes. La trajectoire de la dynamique des taux de change en 2022 et au-delà dépend de l'évolution des marchés financiers internationaux, notamment sur fond de conflit Russie-Ukraine. L'inflation moyenne devrait s'accélérer pour atteindre 13,5 % en 2022, contre 13,0 % en 2021, l'invasion de l'Ukraine par la Russie provoquant une forte hausse des prix des produits de base, notamment de l'énergie et des denrées alimentaires. Source AFDB .ORG/2022

Ghana

Le produit intérieur brut (PIB) du Ghana a connu une hausse de 5,4 % en 2021, contre 0,5 % enregistré en 2020. Le taux d'inflation a également fait un bond, passant de 9,8 % en 2020 à 12,2 % en 2021. La politique monétaire de la Banque du Ghana (MPR) pour l'année 2021 était de 14,5%, comme en 2020. Les réserves internationales brutes du pays étaient de 4,4 mois de couverture des importations en 2021, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux 4 mois de couverture des importations atteints en 2020. En 2021, les rendements des bons du Trésor à 91 et 182 jours ont eu tendance à baisser,

passant de 14,08% et 14,13% en décembre 2020 à 12,49% et 13,19 % respectivement en décembre 2021. Les rendements de l'instrument à 364 jours ont baissé à 16,46% en 2021 contre 16,98% enregistrés en 2020. La baisse des rendements des instruments du marché monétaire devrait réduire le coût des affaires et stimuler la croissance.

En 2022, un taux de croissance du PIB de 5,8 % est prévu. Un taux d'inflation de 8% plus/moins 2% et une couverture des réserves internationales brutes d'au moins 4,4 mois d'importations sont les objectifs visés. *Source : (Ministère des finances, 2022 Budget statement and Economic policy, Ghana statistical service).*

2021 PERFORMANCE COMMERCIALE DU GROUPE EN 2021

Revenu des primes

Le revenu brut total des primes enregistré pour 2021 s'est élevé à 385,90 millions GH¢ par rapport aux 311,56 millions GH¢ de 2020, ce qui représente un taux de croissance de 24%.

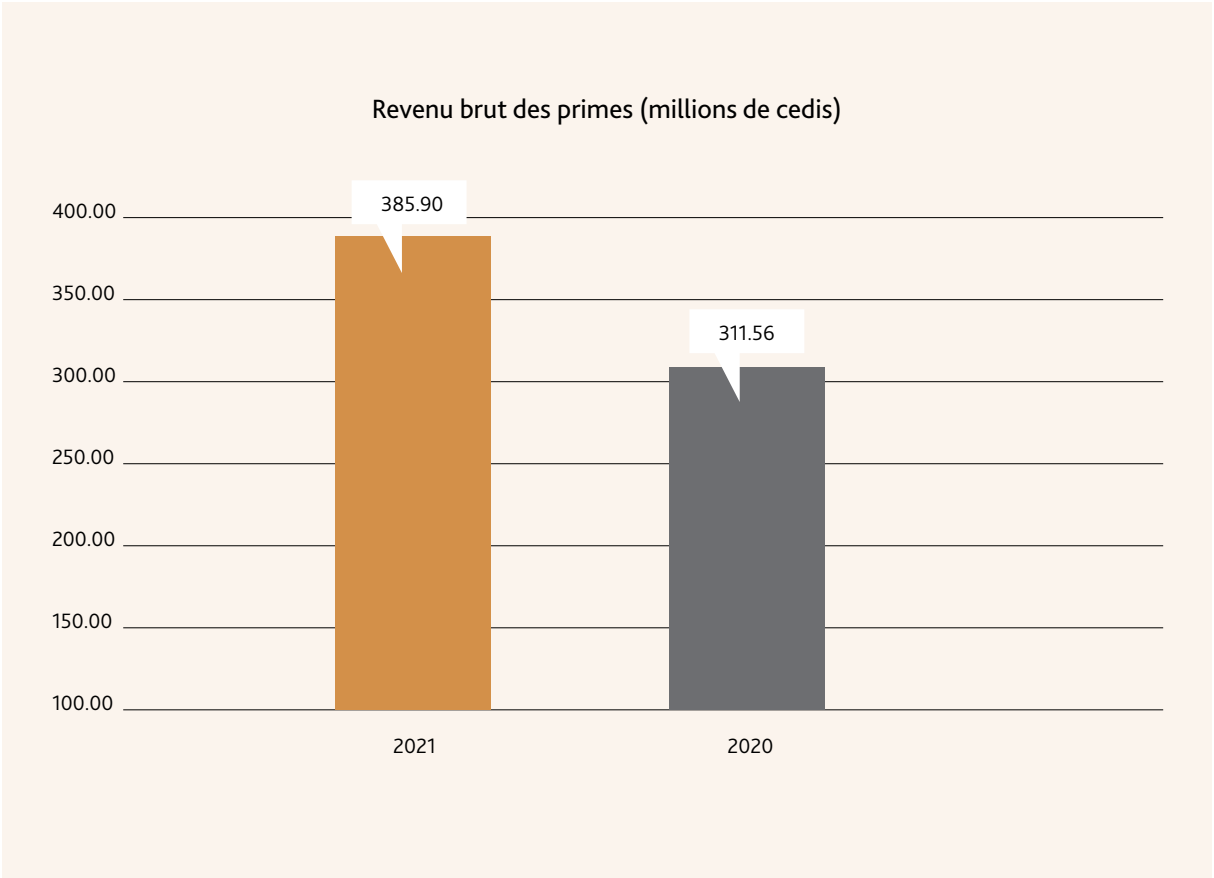

Le revenu brut des primes de l'IARD enregistré en 2021 s'est élevé à 359,34 millions GH¢, ce qui représente 93% du revenu brut total des primes. L'activité la plus importante du portefeuille IARD est l'assurance incendie qui a contribué à 49% du total des primes. Les activités " Autres sinistres " et " Automobile " ont contribué à hauteur de 22% et 7% respectivement.

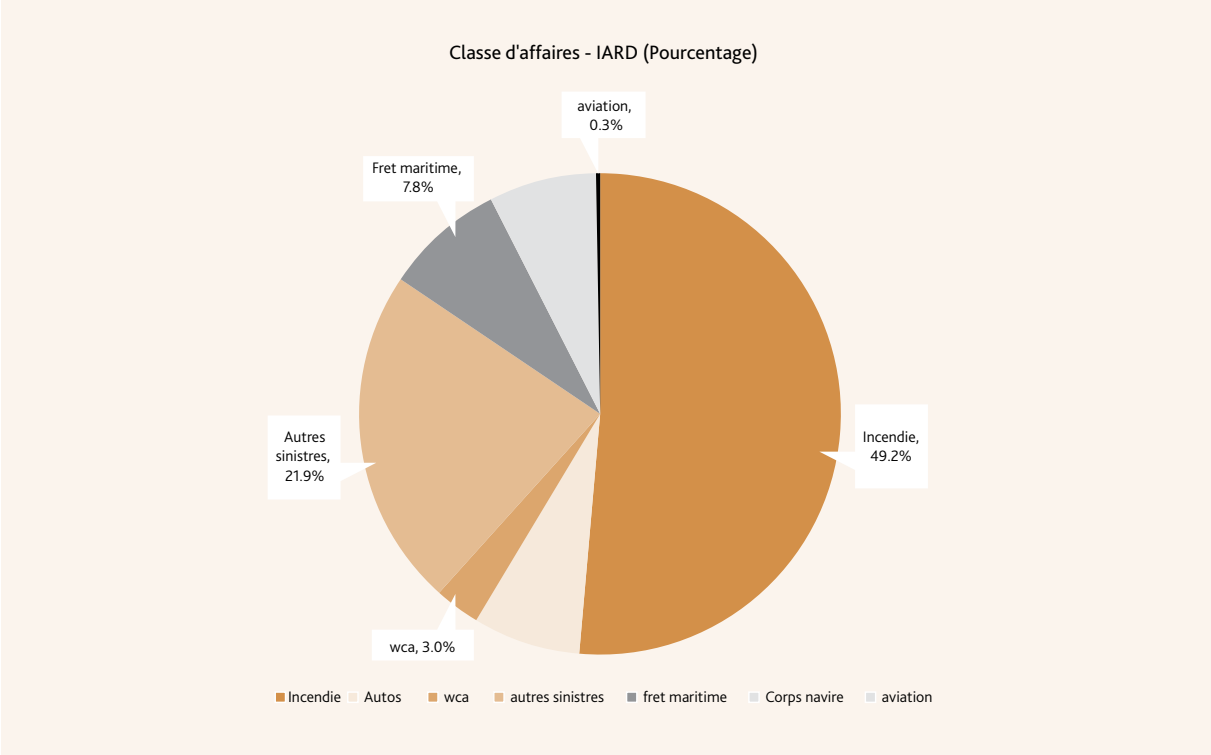

Le portefeuille d'affaires Vie a contribué à hauteur de 7% à la prime brute totale du Groupe. La prime brute a augmenté de 25,17 millions GH¢ en 2020 à 26,58 millions GH¢ en 2021, soit une croissance de 5%

Commissions, sinistres et frais de gestion
Les frais de commission encourus étaient de 73,03 millions GH¢ en 2020, mais ce chiffre a augmenté de 46 % pour atteindre 106,76 millions GH¢ en 2021. Les ratios de commissions ont augmenté de 23% en 2020 à 28% en 2021

Le portefeuille Vie a contribué à hauteur de 7% à la prime brute totale du Groupe.
La prime brute est passée de 25,17 millions GH¢ en 2020 à 26,58 millions GH¢ en 2021, ce qui représente une croissance de 5%.

Commissions, sinistres et frais de gestion
Les frais de commission encourus étaient de 73,03 millions GH¢ en 2020, mais ce chiffre a augmenté de 46 % pour atteindre 106,76 millions GH¢ en 2021. Les ratios de commissions ont augmenté de 23% en 2020 à 28% en 2021.

Les sinistres nets encourus ont augmenté de 140,20 millions GH¢ en 2021 par rapport aux 110,54 millions GH¢ de 2020, soit une hausse de 26,8%. Le taux de sinistralité en 2021 était de 43%, identique à celui enregistré en 2020.

Les frais de gestion sont passés de 56,19 millions GH¢ en 2020 à 66,47 millions GH¢ en 2021, soit une augmentation de 18%. Le ratio des frais de gestion a diminué de 22 % en 2020 à 20 % en 2021, en grande partie grâce aux mesures prudentes en matière de coûts mises en place par la direction.

Les revenus d'intérêts des titres à revenu fixe ont contribué à hauteur de 90 %, contre 88 % en 2020, bien que les rendements des instruments du marché monétaire aient diminué.

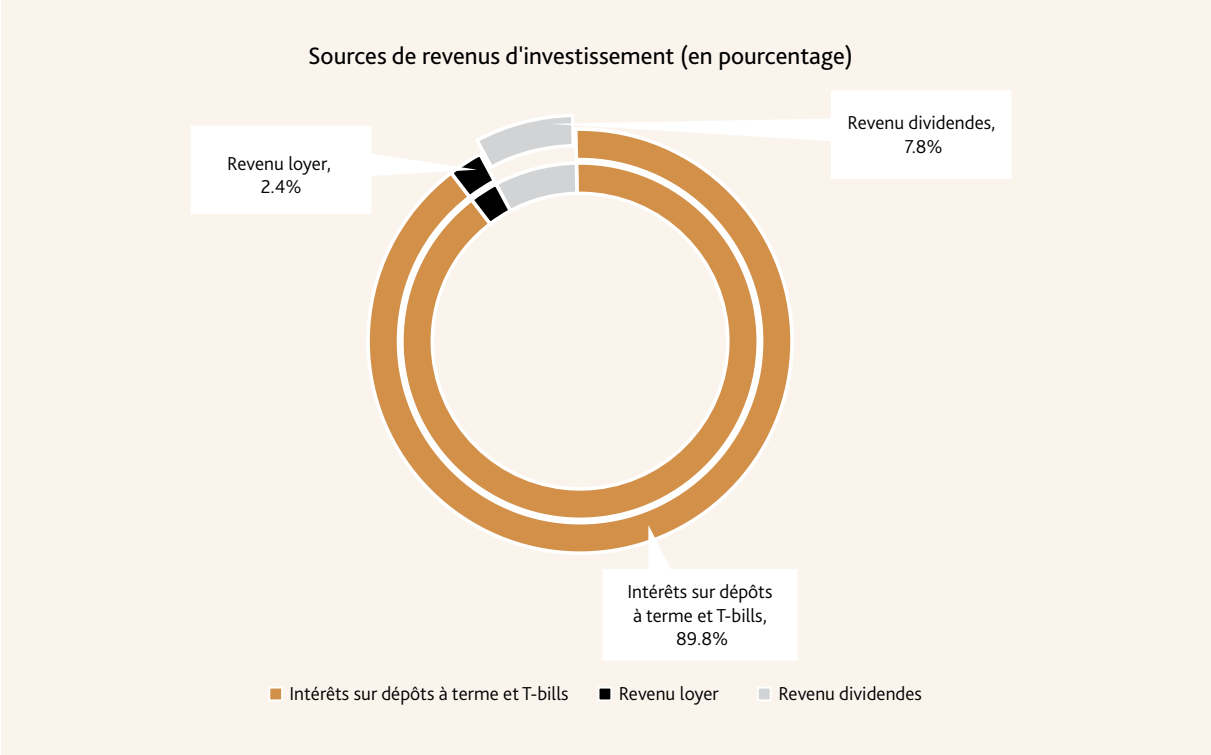

Portefeuille d'investissement
Le total des actifs du Groupe est passé de 680,41 millions GH¢ en 2020 à 793,00 millions GH¢ en 2021, soit une croissance de 16%. Les actifs d'investissement et de trésorerie constituent 74% de l'actif total pour 2021, par rapport aux 73% enregistrés en 2020. Le rendement moyen du portefeuille d'investissement, composé principalement d'instruments du marché monétaire, a été de 10 % en 2021, comme en 2020.

Bénéfice
Le bénéfice avant impôt enregistré pour l'année 2021 était de 66,74 millions GH¢ contre 55,79 millions GH¢ en 2020, ce qui représente une croissance de 20%. En 2021, le Groupe a enregistré un bénéfice après impôts de 51,73 millions GH¢ contre 41,94 millions GH¢ en 2020, équivalent à une croissance de 23%. Le rendement des capitaux propres est passé de 15% en 2020 à 16% en 2021.

Fonds propres
Les fonds propres ont augmenté de 12%, passant de 387,76 millions GH¢ en 2020 à 435,75 millions GH¢ en 2021. Le ratio de l'actif total sur le passif total était de 2,2 en 2021, contre 2,3 en 2020, soit une légère réduction.

Dividende
Le Conseil d'administration, après avoir évalué les performances financières de la Compagnie en 2021, propose un dividende total et final de 12,00 millions GH¢ à verser à l'actionnaire en 2022. Cela représente une augmentation de 20% par rapport au dividende versé en 2020.

Responsabilité sociale de l'entreprise
L'objectif du Groupe de soutenir des établissements d'enseignement et de santé soigneusement sélectionnés dans le cadre de sa responsabilité sociale de l'entreprise s'est poursuivi en 2021.

Au cours de l'année sous revue, des dons ont été faits

à des institutions telles que le Princess Marie Louise Hospital, la Ghana Heart Foundation et la KNUST (Kwame Nkrumah University of Science and Technology). Le Groupe a dépensé un total de 198 865 GH¢ pour ces institutions, ce qui est conforme à nos obligations d'avoir un impact positif sur la communauté.

Gouvernance d'entreprise
Le rôle de supervision du Conseil a été exercé par le biais de réunions régulières et d'un examen approfondi des performances de la direction. L'amélioration de la performance financière de la compagnie au cours de l'année sous revue témoigne du fait que le Conseil a joué son rôle de supervision dans la structure de gouvernance de la compagnie. Le conseil d'administration a suivi une formation sur la nouvelle loi sur l'assurance, Loi 1061, organisée par la Commission nationale des assurances. Les membres du conseil d'administration ont été reconduits dans leurs fonctions le 17 septembre 2021 afin de poursuivre leur rôle efficace de supervision de la gestion.

PERSPECTIVES POUR 2022

Ghana Reinsurance PLC aura cinquante (50) ans en octobre 2022, ce jalon important dans la vie de la Compagnie mérite des applaudissements. En cette année jubilaire, nous attendons du bon Dieu qu'il comble la Compagnie de ses bénédictions dans tous les domaines de sa performance. Le Conseil d'administration veillera à ce que chaque cedi dépensé pendant les célébrations apporte de la valeur à La Compagnie.

Mise à jour du plan stratégique à 3 ans Cher actionnaire, lors de la 18ème assemblée générale annuelle de la Compagnie, j'ai indiqué que votre Compagnie a mis en place un plan stratégique triennal qui guidera son fonctionnement pour les années 2021-2023. Un rappel des quatre piliers sur lesquels ce plan a été ancré sont les suivants :

I. Se lancer dans de nouveaux marchés et produits
II. Améliorer l'excellence opérationnelle
III. Identifier et développer les talents clés au sein de la compagnie
IV. Accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le rendement moyen des capitaux propres à un minimum de 20 %

Je suis heureux de vous annoncer que la Compagnie a fait de grands progrès pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique. Je peux vous affirmer que nous avons établi un bureau au Maroc en 2021. Ce bureau est devenu opérationnel en 2022, et nous avons donc fait un pas de géant dans notre volonté d'expansion sur le marché nord-africain. Tous les autres piliers soulignés ci-dessus ont connu des progrès significatifs et nous sommes en bonne voie pour atteindre les objectifs clés fixés dans le plan stratégique.

Appréciation
Cher actionnaire, nous tenons à vous remercier pour le soutien que vous nous avez apporté au fil des ans. Les régulateurs d'assurance des différents pays où nous opérons méritent des félicitations pour avoir veillé à ce que le marché soit correctement réglementé et adhère aux meilleures pratiques. Une mention spéciale va également aux compagnies d'assurance, aux compagnies de réassurance et aux courtiers d'assurance, qui nous ont soutenus au fil des ans. Le conseil d'administration, la direction et le personnel ont travaillé dur au cours de l'année sous revue et méritent donc mes félicitations pour leurs efforts.

RAPPORT
DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs présentent leur rapport annuel ainsi que les états financiers audités de Ghana Reinsurance PLC (la "Compagnie") et de sa filiale (ensemble le "Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Déclaration des responsabilités des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'élaboration des états financiers pour chaque période financière qui donnent une image fidèle de la situation de la Compagnie et du Groupe à la fin de l'exercice financier, ainsi que du bénéfice ou de la perte et des flux de trésorerie pour cette période. Pour préparer ces états financiers, les administrateurs ont choisi des méthodes comptables appropriées et les ont ensuite appliqués de manière cohérente, ont fait des jugements et des estimations qui sont raisonnables et prudents, ont suivi les normes internationales d'information financière (IFRS), et se sont conformés aux exigences de la loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (Loi 1061).

Les administrateurs sont chargés de veiller à ce que la Compagnie tienne des registres comptables appropriés qui révèlent avec une exactitude raisonnable, à tout moment, la situation financière de la Compagnie et du Groupe. Les administrateurs sont également responsables de la sauvegarde des actifs de la Compagnie et du Groupe et de la prise des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs ont évalué la capacité de la Compagnie et de ses filiales à poursuivre leurs activités et n'ont aucune raison de croire que l'entreprise ne sera pas viable, ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités.

Type d'activité

Les activités principales de la Compagnie et de sa filiale sont toujours la réassurance et les autres activités connexes. Il n'y a pas eu de changement dans les activités du Groupe par rapport à l'exercice précédent.

Résultats financiers

Les résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

	Le Groupe GH¢'000	La Compagnie GH¢'000
Bénéfice avant impôt sur le revenu	66 744	56 506
dont est déduit le prélèvement national de stabilisation fiscale de	(2 825)	(2 825)
et une charge d'impôt sur le revenu de	(12 186)	(9 236)
donnant un bénéfice après impôt pour l'année de	51 733	44 445
qui est ajouté au solde reporté sur le bénéfice non distribué de	78 889	65 247
ce qui donne un solde de	130 622	109 692
dont il est déduit :		
- transfert à la réserve pour imprévus de ;	(11 559)	(11 559)
- Dividende 2020 déclaré et payé de	(10 000)	(10 000)
laissant des bénéfices reportés en avant de	109 063	88 133

Changement de nom
La Compagnie a changé son nom de Ghana Reinsurance Company Limited à Ghana Reinsurance PLC conformément aux exigences de la section 21 de la loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992). Le nouveau nom a été dûment enregistré auprès du Registre des sociétés le 12 novembre 2021.

Filiale
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya, est une filiale à part entière de la Compagnie. Les résultats de la filiale ont été incorporés dans les états financiers du Groupe.

Dividende
Les administrateurs recommanderont le versement d'un dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Un dividende par action de 0,20 GH¢, s'élevant à 10.000.000 GH¢, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle de 2020 qui s'est tenue le 30 juin 2021 et a été payé au cours de l'exercice.

Responsabilité sociale des entreprises
La Compagnie a dépensé 198 865 GH¢ sur les responsabilités sociales de l'entreprise au cours de l'année.
Rémunération des auditeurs
La rémunération des auditeurs indépendants est indiquée à la note 32 des présents états financiers.

Capacité des administrateurs
La Compagnie s'assure que seules les personnes aptes et appropriées sont nommées au Conseil d'administration après avoir obtenu l'approbation nécessaire de l'organisme de réglementation, la National Insurance Commission.

Des programmes pertinents de formation et de renforcement des capacités sont mis en place pour permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs fonctions.

Auditeur
L'auditeur, PricewaterhouseCoopers, restera en fonction conformément à la section 139 (5) de la loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992).

Approbation du rapport des administrateurs et des états financiers
Le rapport des administrateurs et les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 02 juin 2022, et signés en leur nom par :

Signature:
Nom: George Y. Mensah
Date: le 6 juin 2022

Signature: 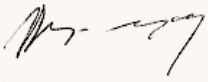
Nom: Francis Sapara-Grant
Date: le 6 juin 2022

Signature:
Nom: George Otoo
Date: le 6 juin 2022

RAPPORT SUR L'AUDIT
DES ÉTATS FINANCIERS

Notre avis
À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Ghana Reinsurance PLC (la " Compagnie ") et de sa filiale (ensemble le " Groupe ") au 31 décembre 2021, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de la Compagnie seule et du Groupe pour l'exercice clos, conformément aux normes internationales d'information financière et de la manière requise par la Loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992) et la Loi sur les assurances de 2021 (Loi 1061).

Ce que nous avons contrôlé
Nous avons vérifié les états financiers de Ghana Reinsurance PLC et de sa filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états financiers comprennent :
- les états consolidés et séparés de la situation financière au 31 décembre 2021.
- les états consolidés et séparés du résultat global pour l'exercice clos à cette date.
- les états consolidés et séparés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date.
- les états consolidés et séparés des flux de trésorerie pour l'exercice clos ; et
- les notes aux états financiers consolidés et séparés, qui comprennent un résumé des principales politiques comptables.

Fondement de l'avis
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance
Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code international d'éthique des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code) publié par le Conseil des normes internationales d'éthique pour les comptables et aux exigences d'indépendance de l'article 143 de la loi sur les sociétés de 2019 (Loi 992) qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés et séparés. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au Code.

Principales questions d'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de la Compagnie et du Groupe pour la période en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers de la Compagnie dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci.

Nous ne fournissons pas d'opinion séparée sur ces questions.

Principale question d'audit	Comment notre audit a abordé la principale question d'audit
Évaluation du passif des contrats d'assurance L'estimation du passif des contrats d'assurance implique un degré important de jugement en raison du niveau de subjectivité inhérent à l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains ou inconnus et de l'exposition potentielle aux pertes qui en résulte. Pour les passifs des contrats d'assurance non-vie, il faut estimer le coût final attendu de tous les paiements futurs au titre des sinistres survenus à la date de clôture. Cela comprend les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Le montant brut des sinistres à payer est estimé en utilisant les techniques d'estimation Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson, Loss Ratio et Cape Cod. Ces méthodes reposent sur des hypothèses explicites ou implicites relatives au montant du règlement attendu et aux modèles de règlement des sinistres. L'hypothèse principale est que les modèles de règlement des sinistres dans le passé resteront les mêmes dans le futur. Pour le passif des contrats d'assurance-vie, les hypothèses considérées comme les plus importantes dans l'estimation actuarielle du passif des contrats d'assurance-vie comprennent la mortalité et la morbidité, la persistance, les frais de renouvellement, le taux d'intérêt, le taux de rendement des investissements et le taux d'inflation. L'estimation du passif des contrats d'assurance est donc considérée comme une question d'audit clé pour le Groupe et la Société en raison du niveau de complexité et de l'importance du jugement de la direction. Les notes 3.1 et 4.1.1 présentent les estimations critiques et le jugement exercé pour calculer les passifs des contrats d'assurance. Les sinistres non payés et les IBNR correspondants sont présentés à la note 24, tandis que les provisions techniques des polices d'assurance vie sont présentées à la note 26 des états financiers.	Nous avons mis à jour notre compréhension et évalué les contrôles en place sur le processus de souscription des polices et des demandes d'indemnisation et testé certains contrôles sélectionnés. Nous avons obtenu de la direction les rapports d'évaluation actuarielle et évalué la compétence, l'indépendance et l'objectivité des experts actuariels indépendants de la direction. Nous avons évalué l'intégrité des données extraites en comparant les données utilisées pour l'estimation du passif des contrats d'assurance aux données enregistrées dans les systèmes de comptabilité financière. Nous avons déterminé si les méthodologies et les hypothèses actuarielles du Groupe étaient raisonnables et cohérentes avec les périodes précédentes. Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses appliquées dans les projections de la direction concernant le schéma de règlement des sinistres en les comparant à nos propres attentes fondées sur notre connaissance du secteur et sur l'historique des sinistres du Groupe. Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses en matière de mortalité et de morbidité, de persistance, de taux d'intérêt, de taux de rendement des investissements et de taux d'inflation en les comparant à des sources externes indépendantes. Nous avons déterminé le fondement des hypothèses relatives aux frais de renouvellement et avons vérifié leur caractère raisonnable en comparant le pourcentage des frais de renouvellement aux données réelles sur les primes et frais bruts. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les états financiers.

	Le Groupe	La Compagnie
	GH¢'000	GH¢'000
Sinistres en suspens	179,662	149,542
Fonds de vie	16,319	16,319

Autres informations
Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations sur la Compagnie et le rapport des administrateurs, mais ne comportent pas les états financiers consolidés et séparés et notre rapport d'audit sur ceux-ci, que nous avons obtenus avant la date du présent rapport d'audit, ni le profil des administrateurs, les principaux chiffres financiers et la déclaration du Président, qui devraient être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés et individuels, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances acquises dans le cadre de l'audit, ou si elles sont matériellement erronées.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport d'audit, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lorsque nous prenons connaissance du profil des administrateurs, des faits saillants financiers et de la déclaration du président et que nous concluons à l'existence d'une inexactitude importante, nous sommes tenus d'en informer les responsables de la gouvernance.

Responsabilités des administrateurs à l'égard des états financiers
Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière et de la manière requise par la Companies Act, 2019 (Act 992) et la Insurance Act, 2021 (Act 1061), ainsi que du contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers consolidés et individuels, les administrateurs ont la responsabilité d'évaluer la capacité de la Compagnie et du Groupe à poursuivre leurs activités, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de la continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider la Compagnie et/ou le Groupe ou de cesser leurs activités, ou qu'ils n'aient pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les administrateurs sont chargés de superviser le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés et individuels, dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des présents états financiers consolidés et individuels.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- - Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures

d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.;
- évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs ;
- concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers consolidés et séparés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futures pourraient amener le Groupe à cesser de poursuivre son activité.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et nous vérifions si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui permette une présentation fidèle. ; et
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des activités commerciales au sein du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et séparés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les administrateurs concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux administrateurs une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance et que nous leur avons fait part de toutes les relations et de tous les autres éléments dont on peut raisonnablement penser qu'elles portent atteinte à notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou les sauvegardes appliquées.

Parmi les questions communiquées aux administrateurs, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes pour l'audit des états financiers de la période en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise la divulgation publique de la question ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce qu'il est raisonnable de penser que les conséquences négatives d'une telle communication l'emporteraient sur les avantages qu'elle présenterait pour l'intérêt public.

RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

La loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) exige que, dans le cadre de notre audit, nous prenions en compte les questions suivantes et que nous fassions rapport sur celles-ci. Nous confirmons que :

i) i) nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, à notre connaissance, étaient nécessaires aux fins de notre audit ;
ii) ii) à notre avis, des livres de comptes appropriés ont été tenus par la Compagnie, pour autant qu'il

ressorte de notre examen de ces livres ; et

iii) iii) l'état de la situation financière du Groupe et l'état du résultat global du Groupe sont en accord avec les livres de comptes.

L'associé responsable de l'audit qui donne lieu à ce rapport d'audit indépendant est Michael Asiedu-Antwi (ICAG/P/1138).).

PricewaterhouseCoopers (ICAG/F/2022/028)
Chartered Accountants

Accra, Ghana le 10 juin, 2022

États consolidés et séparés de
la situation financière

*(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	**2021**	2020	**2021**	2020
Actifs					
Immobilisations corporelles	6	**12 146**	12 304	**9 947**	10 333
Actifs incorporels	7	**2 067**	106	**1 426**	106
Immeubles de placement	8	**46 553**	46 553	**46 553**	46 553
Investissement dans filiale	9	**-**	-	**43 174**	43 174
Actifs d'impôt différés	10	**20 207**	13 884	**17 157**	12 422
Actifs d'impôt courants	11	**890**	-	**1 677**	-
Créances sur les sociétés cédantes & rétrocédantes	12	**131 592**	122 619	**88 935**	88 123
Autres actifs	13	**14 783**	9 819	**14 506**	9 612
Coût d'acquisition différé	14	**23 334**	22 077	**16 270**	18 977
Titres d'investissement					
- Disponible à la vente	15	**49 775**	45 093	**49 775**	45 093
- Détenu jusqu'à échéance	15	**414 362**	317 239	**339 127**	255 594
Trésorerie & équivalents de trésorerie	16	**77 287**	90 714	**72 275**	87 215
Total actifs		**792 996**	680 408	**700 822**	617 202
Capitaux propres					
Capital social	17	**125 000**	125 000	**125 000**	125 000
Compte de surplus de capital	18	**8 362**	8 362	**8 362**	8 362
Reserve disponible à la vente	19	**40 046**	35 364	**41 352**	36 670
Reserve de conversion	20	**12 538**	10 955	**-**	-
Reserve statutaire	21	**140 745**	129 186	**140 745**	129 186
Bénéfices non distribues	22	**109 063**	78 889	**88 133**	65 247
Total capitaux		**435 754**	387 756	**403 592**	364 465

Passifs techniques					
Provision pour primes non acquises	23	**73 348**	65 884	**49 927**	54 876
Sinistres en suspens	24	**179 662**	138 278	**149 542**	117 244
Commission différée	25	**2 110**	2 401	**2 110**	2 401
Fonds assurance vie	26	**16 319**	20 029	**16 319**	20 029
		271 439	226 592	**217 898**	194 550
Autres passifs					
Dette aux cédantes et rétrocédantes	27	**73 547**	49 673	**68 071**	45 665
Passifs d'impôts courants	11	**-**	4 829	**-**	3 578
Autres passifs	28	**12 256**	11 558	**11 261**	8 944
		85 803	66 060	**79 332**	58 187
Total passifs		**357 242**	292 652	**297 230**	252 737
Total capitaux propres et passifs		**792 996**	680 408	**700 822**	617 202

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers figurant aux pages 26 à 82 Les états financiers figurant aux pages 26 à 82 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 02 juin 2022
et signés en leur nom :

Signature:

Nom: George Y. Mensah
Date: le 6 juin 2022

Signature: 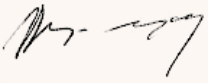

Nom: Francis Sapara-Grant
Date: le 6 juin 2022

Signature:

Nom: George Otoo
Date: le 6 juin 2022

ÉTATS CONSOLIDÉS ET SÉPARÉS
DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	**2021**	2020	**2021**	2020
Primes brutes		**385 925**	311 560	**316 434**	253 365
Prime de rétrocession		**(52 240)**	(32 578)	**(47 540)**	(27 149)
Primes nettes émises		**333 685**	278 982	**268 894**	226 216
Variation des primes non acquises	23	**(6 070)**	(21 954)	**4 949**	(18 680)
Prime nette acquise		**327 615**	257 028	**273 843**	207 536
Revenus de commissions	29	**9 328**	4 607	**9 294**	4 309
Primes et commissions nettes acquises		**336 943**	261 635	**283 137**	211 845
Sinistres nets encourus	30	**(140 200)**	(110 538)	**(119 666)**	(92 161)
Frais de commission nets	31	**(106 758)**	(73 031)	**(87 127)**	(55 327)
Diminution/ (augmentation) du fonds vie	26	**3 710**	(4 897)	**3 710**	(4 897)
Prélèvements étrangers et frais de courtage		**(8 330)**	(7 092)	**(8 452)**	(7 196)
Frais de gestion	32	**(66 470)**	(56 194)	**(56 231)**	(47 954)
Total des frais de souscription		**(318 048)**	(251 752)	**(267 766)**	(207 535)
Bénéfice de souscription		**18 895**	9 883	**15 371**	4 310
Revenu des investissements	33	**46 449**	37 473	**40 027**	32 328
Gains de change	34	**340**	7 697	**49**	7 627
Autres revenus	35	**1 060**	737	**1 059**	737
Bénéfice avant impôt sur le revenu		**66 744**	55 790	**56 506**	45 002
Taxe nationale de stabilisation fiscale	36	**(2 825)**	(2 250)	**(2 825)**	(2 250)
Impôts sur le revenu	37	**(12 186)**	(11 601)	**(9 236)**	(8 622)
Résultat de l'exercice		**51 733**	41 939	**44 445**	34 130
Autres éléments du résultat global :					
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat :					
Gain/ (perte) de la juste valeur des titres de capitaux propres	15	**4 682**	(5 783)	**4 682**	(5 783)
Différence de change sur la conversion des opérations étrangères		**1 583**	(4 581)	**-**	-
		6 265	(10 364)	**4 682**	(5 783)
Résultat global total		**57 998**	31,575	**49,127**	28,347

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

Notre objectif et notre motivation sont notre capacité à vous fournir des solutions de réassurance innovantes.

GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Votre Réassureur de choix

SIÈGE SOCIAL:
Plot 24, Sudan Road,
Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra.
P. O. Box AN
7509, Accra-North
Tel: +233 (0)302633733
Fax: +233 (0) 302633711
Email: info@ghanare.com
Web: www.ghanare.com

BUREAU RÉGIONAL - CAMEROUN:
30 General de Gaulle Avenue, Bonanjo, P. O. Box 1177, Douala, Cameroon. Tel: +237 233423378
Email: info_cameroun@ghanare.com

BUREAU RÉGIONAL - KENYA:
TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road Suite 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya.
Tel: +254 20 3748974/5
Email: info_kenya@ghanare.com

BUREAU RÉGIONAL - MAROC
CFC Tower, Lot 57 5th Floor, Avenue Main Street, Casa Anfa, Hay Hassani, Morocco.
Tel: +212 522050505
Email: info_morocco@ghanare.com

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2021	Capital social	Bénéfices non répartis	Réserve de conversion de devises étrangères	Compte de surplus de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Total
Solde au 1 janvier 2021	125 000	78 889	10 955	8 362	35 364	129 186	387 756
Résultat de l'exercice	-	51 733	-	-	-	-	51 733
Autres éléments du résultat global	-	-	1 583	-	4 682	-	6 265
Résultat global total	-	51 733	1 583	-	4 682	-	57 998
Réserves réglementaires et autres transferts:							
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(11 559)	-	-	-	11 559	-
Transactions avec les propriétaires:							
Dividendes versés au titre de 2020 (Note 41)	-	(10 000)	-	-	-	-	(10 000)
Solde au 31 décembre 2021	**125 000**	**109 063**	**12 538**	**8 362**	**40 046**	**140 745**	**435 754**

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2021	Capital social	Bénéfices non répartis	Réserve de conversion de devises étrangères	Compte de surplus de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Total
Solde au 1 janvier 2020	125 000	54 642	15 536	8 362	41 147	120 494	365 181
Résultat de l'exercice	-	41 939	-	-	-	-	41 939
Autres éléments du résultat global	-	-	(4 581)	-	(5 783)	-	(10 364)
Résultat global total	-	41 939	(4 581)	-	(5 783)	-	31 575
Réserves réglementaires et autres transferts :							
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(8 692)	-	-	-	8 692	-
Transactions avec les propriétaires :							
Dividendes versés au titre de 2019 (Note 41)	-	(9 000)	-	-	-	-	(9 000)
Solde au 31 décembre 2020	**125 000**	**78 889**	**10 955**	**8 362**	**35 364**	**129 186**	**387 756**

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Capital social	Bénéfices non répartis	Compte de surplus de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Total
Solde au 1er janvier 2021	125 000	65 247	8 362	36 670	129 186	364 465
Résultat de l'exercice	-	44 445	-	-	-	44 445
Autres éléments du résultat global	-	-	-	4 682	-	4 682
Résultat global total	-	44 445	-	4 682	-	49 127
Réserves réglementaires et autres transferts :						
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(11 559)	-	-	11 559	-
Transactions avec les propriétaires :						
Dividendes versés au titre de 2020 (Note 41)	-	(10 000)	-	-	-	(10 000)
Solde au 31 décembre 2021	**125 000**	**88 133**	**8 362**	**41 352**	**140 745**	**403 592**

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Capital social	Bénéfices non répartis	Compte de surplus de capital	Réserve disponible à la vente	Réserve statutaire	Total
Solde au 1er janvier 2020	125 000	48 809	8 362	42 453	120 494	**345 118**
Résultat de l'exercice	-	34 130	-	-	-	**34 130**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(5 783)	-	**(5 783)**
Résultat global total	-	34 130	-	(5 783)	-	**28 347**
Réserves réglementaires et autres transferts:						
Transfert à la réserve pour imprévus	-	(8 692)	-	-	8 692	**-**
Transactions avec les propriétaires:						
Dividendes versés au titre de 2020 (Note 41)	-	(9 000)	-	-	-	**(9 000)**
Solde au 31 décembre 2020	**125 000**	**65 247**	**8 362**	**36 670**	**129 186**	**364 465**

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ ET SÉPARÉ
DES FLUX DE TRÉSORERIE

**(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)*

	Le Groupe		La Compagnie	
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**
Bénéfice avant impôt sur le revenu	**66 744**	55 790	**56 506**	45 002
Ajustement pour :				
Amortissement des biens et équipements	**1 481**	1 252	**1 258**	1 080
Amortissement des actifs incorporels	**954**	191	**924**	191
(Gains)/perte sur cession des biens et équipement	**(80)**	81	**(80)**	81
Dépréciations d'actifs	**89**	62	**89**	62
Ecarts de change nets	**1 514**	(4 412)	**-**	-
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement	**70 702**	52 964	**58 697**	46 416
Variation des créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	**(8 973)**	(7 398)	**(812)**	7 958
Variations d'autres actifs	**(4 964)**	3 183	**(4 894)**	3 964
Variations du coût d'acquisition différé	**(1 257)**	(8 337)	**2 707**	(7 339)
Variation de la provision pour primes non acquises	**7 464**	21 522	**(4 949)**	18 680
Évolution des créances en suspens	**41 384**	32 000	**32 298**	21 746
Variation des produits de commissions différées	**(291)**	791	**(291)**	791
Modification du fonds de vie	**(3 710)**	4 897	**(3 710)**	4 897
Variation des dettes envers les cédantes et rétrocédantes	**23 874**	8 951	**22 406**	6 931
Variations des autres passifs	**83**	1 268	**1 702**	676
Variation de l'actif net d'exploitation :				
Achat de titres de capital	**-**	(72)	**-**	(72)
Variation nette des titres détenus jusqu'à l'échéance	**(97 123)**	(53 426)	**(83 533)**	(49 262)
Trésorerie générée par les opérations	**27 189**	56 343	**19 621**	55 386
Versement de la taxe nationale de stabilisation fiscale	**(2 210)**	(1 559)	**(2 210)**	(1 559)
Impôts payés	**(24 209)**	(11 849)	**(19 226)**	(8 890)
Entrées/ (sorties) de fonds nettes liées aux activités opérationnelles	**770**	42 935	**(1 815)**	44 937
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat de biens et d'équipements	**(1 409)**	(1 274)	**(961)**	(1 196)

Achat d'actifs incorporels	**(2 868)**	-	**(2 244)**	-
Produit de la cession de biens et d'équipements	**80**	54	**80**	54
Sorties de fonds nets liés aux activités d'investissement	**(4 197)**	(1 220)	**(3 125)**	(1 142)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividende payé	**(10 000)**	(9 000)	**(10 000)**	(9 000)
Sorties nettes de fonds des activités de financement	**(10 000)**	(9 000)	**(10 000)**	(9 000)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(13 427)**	32 715	**(14 940)**	34 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	**90 714**	57 999	**87 215**	52 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	**77 287**	90 714	**72 275**	87 215

Les notes des pages 36 à 82 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES

**(Tous les montants sont exprimés en milliers de cedis ghanéens)*

1. Entité déclarante

Ghana Reinsurance PLC (la "Compagnie") est une société publique limitée par actions, constituée et domiciliée au Ghana. L'activité principale de la Compagnie est la souscription d'affaires de réassurance.
La Compagnie est régie par les dispositions de la Companies Act, 2019 (Act 992) et de l'Insurance Act, 2021 (Act 1021).

Insurance Act, 2021 (Act 1061).
Le siège social de la Compagnie est situé à Plot 24, Sudan Road, Ridge, Accra. Les états financiers consolidés et séparés comprennent les états financiers de la Compagnie seule et de sa filiale (ensemble le "Groupe") pour l'exercice clos-le 31 décembre 2021.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le Groupe dans l'élaboration de ces états financiers sont présentées ci-dessous. Ces principes ont été appliqués de manière cohérente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

2.1 2.1 Base de la préparation

2.1.1 2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et de la manière requise par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061)

2.1.2 Base d'évaluation
Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur ; et
- Les immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles sont évalués à leur juste valeur.

2.1.3 Utilisation d'estimations et de jugements

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que les administrateurs exercent leur jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers sont présentés dans la note 3.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation de la Compagnie et de ses filiales.

2.1.4 Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe

Le Groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes pour la première fois aux périodes comptables financier commençant le ou après le 1er janvier 2021.

Concessions de loyer liées à COVID-19 - Amendements à la norme IFRS 16

En raison de la pandémie de COVID-19, des concessions de loyer ont été accordées aux locataires. Ces concessions pourraient prendre diverses formes, notamment des congés de paiement et le report des paiements de location. En mai 2020, l'IASB a apporté un amendement à l'IFRS 16 Contrats de location qui donne aux preneurs l'option de traiter les concessions de loyer admissibles de la même manière que s'il ne s'agissait pas de modifications du contrat de location.

Dans de nombreux cas, cela se traduira par la comptabilisation des concessions comme des

paiements de location variables dans la période au cours de laquelle elles sont accordées.

Les entités appliquant les expédients pratiques doivent indiquer ce fait, si l'expédient a été appliqué à toutes les concessions de loyers admissibles ou, dans le cas contraire, fournir des informations sur la nature des contrats auxquels il a été appliqué, ainsi que le montant comptabilisé en résultat découlant des concessions de loyers.
Les amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Phase 2 de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt - Modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

En août 2020, l'IASB a apporté des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 afin de traiter les questions qui se posent lors de la réforme d'un taux de référence de taux d'intérêt, y compris le remplacement d'un taux de référence par un taux alternatif..

Les modifications de la phase 2 prévoient les allégements suivants:

- Lors de la modification de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels pour les actifs et passifs financiers (y compris les passifs de location), les allégements ont pour effet que les modifications, qui sont nécessaires en tant que conséquence directe de la réforme IBOR et qui sont considérées comme économiquement équivalentes, n'entraîneront pas un gain ou une perte immédiate dans le compte de résultat.
- Les allègements de la comptabilité de couverture permettront à la plupart des relations de couverture IAS 39 ou IFRS 9 qui sont directement affectées par la réforme IBOR de se poursuivre. Cependant, une inefficacité supplémentaire pourrait devoir être enregistrée.

Les entités concernées doivent fournir des informations sur la nature et l'étendue des risques découlant de la réforme IBOR auxquels l'entité est exposée, la manière dont l'entité gère ces risques, ainsi que les progrès de l'entité dans l'achèvement de la transition vers d'autres taux de référence et la manière dont elle gère cette transition.

Compte tenu de la nature omniprésente des contrats basés sur le taux IBOR, les allégements pourraient toucher des entreprises de tous les secteurs.

L'amendement ci-dessus n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière de la Compagnie et du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2.1.5 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par le Groupe

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées mais ne sont pas obligatoires pour les périodes comptables du 31 décembre 2021 et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 a été publiée en mai 2017 en remplacement de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle exige un modèle d'évaluation actuel où les estimations sont réévaluées à chaque exercice. Les contrats sont évalués à l'aide des éléments constitutifs suivants:

- des flux de trésorerie actualisés et pondérés en fonction de la probabilité;
- un ajustement explicite du risque ; et
- une marge de service contractuelle (MSC) représentant le bénéfice non acquis du contrat, qui est comptabilisé comme un revenu sur la période de couverture.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des variations des taux d'actualisation soit dans l'état des résultats, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est susceptible de refléter la façon dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers en vertu de l'IFRS 9.

Une approche facultative et simplifiée de la répartition des primes est autorisée pour la responsabilité de la couverture restante pour les contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par les assureurs non-vie. Il existe une modification

du modèle d'évaluation général appelée "approche à honoraires variables" pour certains contrats souscrits par des assureurs vie où les assurés participent aux rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de l'approche des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans le MSC. Les résultats des assureurs utilisant ce modèle sont donc susceptibles d'être moins volatils que ceux du modèle général.

Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les indicateurs clés de performance de toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec des éléments de participation discrétionnaire.

Le Groupe a mis en place un plan de mise en œuvre du projet IFRS 17 sous la supervision du Comité exécutif, qui coordonne les activités des cadres supérieurs des finances, de l'actuariat et des technologies de l'information des secteurs d'activité concernés. Le Groupe évalue actuellement l'impact de la norme sur ses opérations. La norme devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 2021, mais l'IASB l'a reportée au 1er janvier 2023 en mars 2020.

Classification du passif comme courant ou non courant– Amendements à l'IAS 1

Les amendements à portée limitée de l'IAS 1 Présentation des états financiers précisent que les passifs sont classés comme courants ou non courants, en fonction des droits qui existent à la fin de la période comptable. La classification n'est pas affectée par les attentes de l'entité ou les événements postérieurs à la date de clôture (par exemple, l'obtention d'une dérogation ou la violation d'un engagement). Les amendements précisent également ce que signifie l'IAS 1 lorsqu'elle fait référence au "règlement" d'un passif. Les modifications pourraient avoir une incidence sur le classement des passifs, notamment pour les entités qui qui tenaient auparavant compte des intentions de la direction pour déterminer le classement et pour certains passifs qui peuvent être convertis en capitaux propres. Elles doivent être appliquées rétrospectivement conformément aux dispositions normales de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

En mai 2020, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant de reporter la date d'entrée en vigueur des amendements au 1er janvier 2023.

Biens, installations et équipements : Produits avant utilisation prévue - Amendements à l'IAS 16

L'amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles interdit à une entité de déduire du coût d'un élément d'immobilisations corporelles tout produit de la vente d'éléments produits pendant que l'entité prépare l'actif pour son utilisation prévue. Elle précise également qu'une entité "vérifie si l'actif fonctionne correctement" lorsqu'elle évalue les performances techniques et physiques de l'actif. La performance financière de l'actif n'est pas pertinente pour cette évaluation.

Les entités doivent indiquer séparément les montants des produits et des coûts relatifs aux éléments produits qui ne sont pas un résultat des activités ordinaires de l'entité.

Cet amendement s'applique aux périodes comptables commençant le 1er janvier 2022 ou après.

Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 - 2020

Les améliorations suivantes ont été finalisées en mai 2020:

- IFRS 9 Instruments financiers – clarifie les frais qui doivent être inclus dans le test de 10% pour la décomptabilisation des passifs financiers.
- IFRS 16 Contrats de location – modification de l'exemple illustratif 13 pour supprimer l'illustration des paiements du bailleur relatifs aux améliorations locatives, afin d'éliminer toute confusion sur le traitement des incitations à la location.

Ces modifications et clarifications s'appliquent aux périodes comptables commençant le 1er janvier 2022 ou après.

Informations à fournir sur les méthodes comptables - Amendements à l'IAS 1 et à la

déclaration de pratique IFRS 2

L'IASB a modifié l'IAS 1 afin d'exiger des entités qu'elles indiquent leurs méthodes comptables importantes plutôt que leurs méthodes comptables significatives. Les amendements définissent ce que sont les "informations significatives sur les méthodes comptables" et expliquent comment identifier les informations significatives sur les méthodes comptables.

Lorsqu'une information de méthode comptable est significative

Ils précisent en outre que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être divulguées. Si elles sont publiées, elles Pour soutenir cet amendement, l'IASB a également modifié l'IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements afin de fournir des indications sur la manière d'appliquer le concept de matérialité aux informations sur les méthodes comptables Ces modifications et clarifications sont applicables aux exercices comptables commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date.

Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8

L'amendement à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs clarifie la manière dont les compagnies doivent distinguer les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, car les changements d'estimations comptables sont appliqués de manière prospective aux transactions et autres événements futurs, alors que les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués de manière rétrospective aux transactions et autres événements passés ainsi qu'à la période en cours.

Ces modifications et clarifications sont applicables aux exercices comptables commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique - Amendements à IAS 12

Les amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat imposent aux entités de comptabiliser un impôt différé sur les transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. Ils s'appliqueront généralement à des transactions telles que les contrats de location de preneurs et les obligations de démantèlement et nécessiteront la comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé supplémentaires.

L'amendement doit être appliqué aux transactions qui ont lieu à partir du début de la première période comparative présentée. En outre, les entités doivent comptabiliser des actifs d'impôt différé (dans la mesure où il est probable qu'ils puissent être utilisés) et des passifs d'impôt différé au début de la période comparative la plus ancienne pour toutes les différences temporelles déductibles et imposables associées aux éléments suivants :

- les actifs liés au droit d'utilisation et les passifs liés à la location ; et
- les passifs de démantèlement, de remise en état et similaires, et les montants correspondants comptabilisés comme faisant partie du coût des actifs correspondants.

L'effet cumulé de la comptabilisation de ces ajustements est comptabilisé dans les bénéfices non répartis, ou dans une autre composante des capitaux propres, selon le cas.

L'IAS 12 ne traitait pas précédemment de la manière de comptabiliser les effets fiscaux des contrats de location au bilan et des transactions similaires, et diverses approches ont été jugées acceptables. Certaines entités peuvent avoir déjà comptabilisé de telles transactions conformément aux nouvelles dispositions. Ces entités ne seront pas affectées par les amendements.

Ces modifications et clarifications sont applicables aux périodes comptables commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou interprétations de l'IFRIC qui ne sont pas en vigueur et dont on pourrait s'attendre à ce qu'elles aient un impact significatif sur la Compagnie et sa filiale dans les périodes d'exploitation actuelles ou futures et sur les transactions futures prévisibles.

2.2 Principes de consolidation et de mise en équivalence

Filiales
Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou a des droits, à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements par le biais de son pouvoir de diriger les activités de l'entité.
Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les regroupements d'entreprises effectués par le Groupe.

Les transactions, les soldes et les gains non réalisés sur les transactions entre les compagnies du Groupe sont éliminés.
Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.
Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela s'est avéré nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par le Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats et les capitaux propres des filiales sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état de la situation financière, selon le cas, dans les cas où les filiales ne sont pas entièrement détenues par le Groupe.

Associés
Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais pas de contrôle ou de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, après avoir été initialement comptabilisées au coût.

Méthode de mise en équivalence
Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût et ajustés par la suite pour comptabiliser la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes post-acquisition de l'entité émettrice dans le résultat, et la part du Groupe dans les mouvements des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une participation mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, y compris toute autre créance à long terme non garantie, le Groupe ne comptabilise pas d'autres pertes, à moins qu'il n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses associés et coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit des preuves de la dépréciation de l'actif transféré.
La valeur comptable des participations mises en équivalence est soumise à un test de dépréciation conformément à la politique décrite à la note 2.7.

Changements dans les participations
Le Groupe traite les transactions avec les intérêts non contrôlants qui n'entraînent pas de perte de contrôle comme des transactions avec les propriétaires de capitaux propres du Groupe. Un changement de participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables de la participation majoritaire et de la participation minoritaire afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale.
Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte dans les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Lorsque le Groupe cesse de consolider ou de mettre en équivalence une participation en raison d'une perte de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable, tout intérêt conservé

dans l'entité est réévalué à sa juste valeur et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat.

Cette juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier. En outre, tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement cédé les actifs ou les passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat.

Si la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est réduite, mais que le contrôle conjoint ou l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle des montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée en résultat, le cas échéant.

2.3 Conversion des devises étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation
Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère ("la devise fonctionnelle").

Les états financiers sont présentés en Ghana cedi (GH¢), qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie.

Transactions et soldes
Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change de fin d'exercice sont généralement comptabilisés dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans le cadre du gain ou de la perte de juste valeur. Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

Compagnies du Groupe
Les résultats et la situation financière des opérations étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation de la manière suivante :

- - les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date de cet état de la situation financière;
- les produits et les charges de chaque état des résultats et de l'état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux dates des transactions) ; et
- toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue ou que les emprunts faisant partie de l'investissement net sont remboursés, les différences de change associées sont reclassées en résultat, dans le cadre du gain ou de la perte sur la vente.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au taux de clôture.

2.4 Biens et équipements

Comptabilisation initiale
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante de la fonctionnalité de l'équipement concerné sont capitalisés comme faisant partie de cet équipement. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle sont démontées et enlevées et que le site sur lequel elles se trouvent est remis en état, les coûts d'emprunt capitalisés sont capitalisés.

Coûts ultérieurs
Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs inhérents à cette partie iront à la Compagnie et si son coût peut être évalué de manière fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Amortissement
L'amortissement est calculé pour déduire le coût des éléments d'immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, et est généralement comptabilisé en résultat. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement des actifs sont revus à la fin de chaque exercice financier et ajustés de manière prospective, si nécessaire. La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles aux taux annuels suivants pour la période actuelle et les périodes comparatives est la suivante:

Bâtiments	-	3%
Équipement, Meubles et Accessoires	-	15% to 20%
Ordinateurs	-	33.3%
Véhicules	-	25%

Les terrains ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque date de rapport. Les gains et pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont inclus dans le compte de résultat.

Décomptabilisation
Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le résultat de l'année l'actif est décomptabilisé.

Réévaluation
Les augmentations de la valeur comptable résultant de la réévaluation des terrains et des bâtiments sont créditées aux autres éléments du résultat global et présentées comme un compte de surplus de capital dans les capitaux propres.

Les diminutions qui compensent des augmentations antérieures du même actif sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et débitées du compte de surplus de capital directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au résultat.

Lorsque les actifs réévalués sont vendus, les montants inclus dans le compte de surplus de capital sont transférés aux bénéfices non répartis.

2.5 Immeubles de placement

Les biens immobiliers détenus pour obtenir des rendements locatifs à long terme ou pour valoriser le capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par le Groupe, sont classés comme immeubles de placement. Les immeubles de placement comprennent également les biens en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future en tant qu'immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.
Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci peut être déterminée de manière fiable.

La juste valeur des immeubles de placement reflète, entre autres, les revenus locatifs des baux en cours et d'autres hypothèses

que les acteurs du marché feraient lorsqu'ils fixent le prix de l'immeuble dans les conditions actuelles du marché.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées dans la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Si l'évaluation obtenue pour un bien immobilier détenu en vertu d'un contrat de location est nette de tous les paiements attendus, tout passif lié à la location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est rajouté pour obtenir la valeur comptable de l'immeuble de placement à des fins de comptabilité.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Lorsque le Groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est enregistré dans le compte de résultat dans le gain net provenant de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

Si un immeuble de placement devient occupé par son propriétaire, il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût à des fins comptables ultérieures. Si un élément d'un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement parce que son utilisation a changé, toute différence résultant de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de cet élément à la date du transfert est traitée de la même manière qu'une réévaluation selon IAS16.

Toute augmentation de la valeur comptable du bien immobilier qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle reprend une perte de valeur antérieure, toute augmentation restante étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et directement dans l'écart de réévaluation au sein des capitaux propres. Toute diminution de la valeur comptable du bien immobilier qui en résulte est initialement imputée en autres éléments du résultat global à tout écart de réévaluation précédemment comptabilisé, et toute diminution restante est imputée au résultat.

Lorsqu'un immeuble de placement subit un changement d'utilisation, attesté par le début de l'aménagement en vue de la vente, l'immeuble est transféré aux stocks. Le coût présumé d'un bien immobilier pour sa comptabilisation ultérieure en tant que stocks est sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

Contrats de location

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les loyers de certains contrats incluent des augmentations liées à l'inflation, mais il n'y a pas d'autres loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux.

Lorsque cela est jugé nécessaire pour réduire le risque de crédit, le Groupe peut obtenir des garanties bancaires pour la durée du contrat de location. Bien que le Groupe soit exposé à des changements de la valeur résiduelle à la fin des contrats de location actuels, il conclut généralement de nouveaux contrats de location simple et ne réalise donc pas immédiatement de réduction de la valeur résiduelle à la fin de ces contrats. Les attentes concernant les valeurs résiduelles futures sont reflétées dans la juste valeur des propriétés.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent le coût des logiciels informatiques. Ils sont évalués au coût moins des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire, en tenant compte de la valeur résiduelle et de la durée de vie utile estimée à 3 ans.

2.7 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Afin d'évaluer les valeurs recouvrables, les actifs sont comparés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiables séparément. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou des UGT concernées). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Le Groupe évalue les pertes de valeur pour des reprises potentielles lorsque des événements ou des circonstances peuvent indiquer qu'une telle considération est appropriée. L'augmentation de la valeur comptable d'un actif ou la reprise d'une perte de valeur ne doit pas dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.8 Impôts sur le revenu

L'impôt sur le résultat de la période comprend l'impôt sur le résultat courant et l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt sur le résultat correspondant est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt sur le revenu courant
Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu de la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à récupérer auprès des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu courant comprennent également des ajustements pour l'impôt que l'on s'attend à payer ou à recouvrer au titre des périodes précédentes. L'impôt sur le résultat courant relatif aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global et non dans le résultat.

Impôt sur le revenu différé
L'impôt sur le revenu différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales.

L'impôt sur le revenu différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporelles lors de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice ni la perte comptable ou imposable.

L'évaluation de l'impôt différé sur le revenu reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont le Groupe s'attend, à la fin de la période comptable, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

L'impôt sur le revenu différé est évalué aux taux d'imposition que l'on s'attend à appliquer aux différences temporaires lorsqu'elles s'inversent, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts courants, et s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

Un actif d'impôt sur le revenu différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et qu'ils pourront être utilisés. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

2.9 Instruments financiers

2.9.1 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale
Le Groupe comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction. La date de transaction est la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Classification et mesure
Le Groupe classe les instruments financiers dans des catégories qui reflètent la nature des informations et tiennent compte des caractéristiques de ces instruments financiers.

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances et détenus à l'échéance. La classification dépend de l'objectif pour lequel les investissements ont été acquis.

La direction détermine le classement de ses investissements au moment de la comptabilisation initiale. La classification est résumée dans le tableau suivant :

Classe (déterminée par le Groupe)		**Sous-classes**
Prêts et créances	Liquidités et équivalents de liquidités	
	Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	
	Autres actifs (hors actifs non financiers)	
Investissements détenus jusqu'à l'échéance	Titres d'État, dépôts à terme et titres de créance d'entreprises	Non coté
Disponible à la vente	Titres d'investissement - titres de participation	coté
		Non coté

(i) Prêts et créances
Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, moins les éventuelles pertes de valeur

(ii) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance
Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que la direction du Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, à l'exception des cas suivants: ceux que le Groupe, lors de la comptabilisation initiale, désigne comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

- ceux que le Groupe désigne comme étant disponibles à la vente ; et
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

(iii) Investissements disponibles à la vente
Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés destinés à être détenus pour une période indéterminée, qui peuvent être vendus en réponse à des besoins de liquidités ou à des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions, et qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables.

Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont

comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les "réserves disponibles à la vente" dans les capitaux propres. Lorsqu'un investissement est décomptabilisé, le gain ou la perte accumulée dans les capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

Décomptabilisation
Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers expirent ou que le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Tout intérêt dans les actifs financiers transférés qui est créé ou récupéré par le Groupe est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct.

2.9.2 Passifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale et évaluation
Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Classification
Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie "autres passifs financiers".

Les autres passifs financiers comprennent les créances en cours, les dettes envers les sociétés cédantes/rétrocessionnaires et les autres comptes à payer.

Décomptabilisation
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

2.9.3 Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel le Groupe a accès à cette date.

La juste valeur des actifs financiers du Groupe est basée sur les cours acheteurs cotés. Lorsque la juste valeur d'un actif financier ne peut être mesurée de manière fiable, l'investissement est comptabilisé au coût moins toute dépréciation.

2.9.4 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.9.5 Dépréciation d'actifs financiers non dérivés

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier.

Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont comptabilisées uniquement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un "événement générateur de pertes") et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimé de manière fiable.

Les preuves objectives de la dépréciation d'un actif financier sont les suivantes :

- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- un manquement au contrat, tel qu'un défaut ou un retard de paiement;
- des changements défavorables dans la situation de paiement des émetteurs ou des débiteurs ; et
- les conditions économiques qui sont en corrélation avec les défaillances des actifs du Groupe.

S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie par les prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est mesuré comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Dans le cas des participations classées comme disponibles à la vente, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, y compris, dans le cas des participations, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût.

Si une telle preuve existe, la perte cumulée, qui est mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'investissement, est retirée des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et les placements dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins dans des instruments du marché monétaire qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.11 Capital social

Les actions sont classées dans les capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés comme une déduction des capitaux propres ou comme une déduction du produit, net d'impôt.

Les actions ordinaires sont classées comme capital déclaré dans les capitaux propres.

2.12 Contrats de réassurance

Classement des contrats de réassurance
Le Groupe émet des contrats qui transfèrent le risque de réassurance ou le risque financier ou les deux.

Les contrats de réassurance sont ceux que le Groupe assume et cède en réassurance dans le cours normal de ses activités, les limites de rétention variant selon la branche d'activité. En vertu des contrats de réassurance, le Groupe accepte un risque de réassurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en acceptant d'indemniser le titulaire de la police ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte négativement le titulaire de la police.

Les contrats d'investissement sont les contrats qui transfèrent un risque financier sans risque de réassurance significatif.

Comptabilisation et évaluation
(i) Primes
Les primes brutes comprennent les primes des contrats conclus au cours de l'année, qu'ils se rapportent en tout ou en partie à une période comptable ultérieure, et sont présentées brutes de commissions aux intermédiaires et hors taxe sur la valeur ajoutée. Les primes émises comprennent les ajustements aux primes émises au cours des périodes précédentes. Les primes de réassurance cédée sont comptabilisées comme une charge.

(ii) Primes non acquises
Les primes non acquises, qui représentent la proportion des primes émises pendant l'exercice en cours qui se rapportent à des risques qui n'ont pas expiré à la fin de l'exercice et qui sont différées et comptabilisées au prorata du temps écoulé.

(iii) Sinistres encourus
Les sinistres encourus comprennent les sinistres et les frais de gestion des sinistres payés au cours de l'exercice, ainsi que le mouvement de la provision pour les sinistres en suspens, et sont imputés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les sinistres en cours comprennent l'estimation par le Groupe du coût ultime non actualisé du règlement de tous les sinistres encourus mais non payés à la date de clôture, qu'ils soient déclarés ou non. Les ajustements des montants des provisions pour sinistres établis au cours des années précédentes sont reflétés dans la période au cours de laquelle les ajustements sont effectués et présentés séparément, s'ils sont importants.

(iv) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance
Les créances et les dettes envers les entités cédantes et rétrocédantes dans le cadre de contrats de réassurance sont comptabilisées à leur échéance.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont évalués pour dépréciation à chaque date de clôture. Ces actifs

sont considérés comme dépréciés s'il existe une preuve objective, résultant d'un événement survenu après leur comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et qu'il existe un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le Groupe recevra du réassureur. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

(v) Commissions à payer et à recevoir

Le Groupe reçoit des commissions d'autres compagnies d'assurance et de réassurance pour leur avoir confié des affaires (qui peuvent résulter de réassurances facultatives, de traités et de quotas). La Compagnie verse également des commissions aux courtiers d'assurance et aux autres compagnies de réassurance qui lui apportent des affaires. Les commissions à recevoir et à payer sont reflétées dans les états de la situation financière.

Une partie des commissions à payer est différée et amortie sur la période pendant laquelle la prime correspondante est acquise et comptabilisée comme coût d'acquisition différé. Les commissions à recevoir sont comptabilisées en tant que produits dans la période au cours de laquelle elles sont gagnées.

(vi) Frais d'acquisition reportés

Les commissions et autres frais d'acquisition qui varient avec et sont liés à l'obtention de contrats de réassurance et au renouvellement de contrats existants sont capitalisés. Les frais d'acquisition reportés sont ensuite amortis sur la durée des polices au fur et à mesure que les primes sont acquises.

(vii) Remboursements au titre du sauvetage et de la subrogation

Certains contrats de réassurance permettent au Groupe de vendre les biens acquis lors du règlement d'un sinistre.

Le Groupe peut également avoir le droit de poursuivre des tiers pour le paiement d'une partie ou de la totalité des coûts.

Les estimations des récupérations de sauvetage et des remboursements de subrogation sont considérées comme une provision dans l'évaluation du passif d'assurance pour les sinistres, et les biens récupérés sont comptabilisés dans les autres actifs lorsque le passif est réglé. La provision est le montant qui peut raisonnablement être récupéré lors de la cession du bien.

Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable à sa valeur recouvrable, soit les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, et continue d'annuler l'escompte en tant que produit d'intérêts.

2.13 Avantages sociaux

Plans à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel l'entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants futurs.

Les obligations en matière de cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charges dans le résultat des périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés. La Compagnie contribue à un régime obligatoire à cotisations définies.

Le Groupe gère également un régime volontaire à cotisations définies pour ses employés.

Les actifs de ce régime sont détenus par une autre entité qui gère le régime pour le compte des employés. Le régime est financé par les contributions des employés et de l'employeur. Les prestations sont versées aux employés qui prennent leur retraite conformément aux règles du régime.

Avantages à court terme

Les obligations en matière d'avantages sociaux à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis.

Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer dans le cadre de plans de primes en espèces ou de participation aux bénéfices à court terme si le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, de payer ce montant en raison de services passés fournis par le salarié et si l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Autres obligations post-emploi
Le Groupe n'a aucune obligation en matière d'avantages postérieurs à l'emploi à l'égard des retraités, des anciens employés ou des employés actuels, à l'exception de la facture médicale du personnel retraité et de son conjoint.

Indemnités de fin de contrat
Les indemnités de fin de contrat sont payables lorsque le Groupe met fin à l'emploi d'un salarié avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

2.14 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont l'échéance ou le montant sont incertains en raison d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont évaluées comme la valeur actuelle de la meilleure estimation par la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant des taux d'actualisation avant impôts qui reflètent l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.15 Distribution de dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires sont comptabilisés comme un passif dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires.

Revenus de dividendes
Les revenus de dividendes pour les actions disponibles à la vente sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations comptables, de jugements et d'hypothèses, qui pourraient affecter de manière significative les résultats réels et les montants déclarés des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les estimations et les jugements sont évalués de manière continue et sont basés sur des facteurs tels que l'expérience historique et les meilleures estimations actuelles d'événements futurs incertains qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. Sauf indication contraire, aucune modification importante des hypothèses n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les estimations et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables de l'actif et du passif au cours de l'exercice suivant sont examinés ci-dessous.

3.1 La responsabilité ultime découlant des sinistres survenus dans le cadre des contrats de réassurance

L'estimation du passif ultime découlant des sinistres survenus dans le cadre des contrats de réassurance est l'estimation comptable la plus critique du Groupe. Il existe plusieurs sources d'incertitude qui sont prises en compte dans l'estimation du passif que le Groupe devra finalement payer pour ces réclamations.

Ces estimations reposent sur l'expérience passée, ajustée pour tenir compte des effets des développements actuels et des tendances probables, ce qui est considéré comme une base appropriée pour prévoir les événements futurs. Les estimations et les hypothèses du Groupe sont revues et mises à jour à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

Les hypothèses sous-jacentes appliquées dans le processus de détermination des engagements ultimes (engagements techniques) au titre des contrats d'assurance sont présentées dans la note 4.1.1.

3.2 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Conformément aux directives de la norme IAS 39, le Groupe classe certains actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance

fixe comme détenus jusqu'à leur échéance.

Cette classification requiert un jugement important. En exerçant ce jugement, le Groupe évalue son intention et sa capacité à conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Si le Groupe ne parvient pas à conserver ces actifs jusqu'à leur échéance autrement que dans des circonstances spécifiques - par exemple, en vendant un montant insignifiant à l'approche de l'échéance - il devra reclasser la catégorie entière comme disponible à la vente.

Les actifs seront alors évalués à la juste valeur au lieu du coût amorti. Si tous les actifs détenus jusqu'à leur échéance devaient être ainsi reclassés, la valeur comptable serait réduite de 7 654 285 GH¢ (2020 : 8 057 179 GH¢), avec une entrée correspondante dans la réserve de juste valeur dans les capitaux propres.

3.3 Dépréciation des placements en actions disponibles à la vente

Le Groupe détermine qu'un investissement en actions disponible à la vente est déprécié lorsqu'il y a eu une baisse significative ou prolongée de sa juste valeur en dessous de son coût. La détermination de ce qui est significatif ou prolongé requiert un jugement. Pour ce faire, le Groupe évalue, entre autres facteurs la volatilité normale du cours de l'action. En outre, la dépréciation peut être appropriée lorsqu'il existe des preuves de la détérioration de la santé financière de l'entreprise détenue, de la performance de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Le Groupe n'a pas subi de dépréciation au cours de l'année sur les titres d'investissement disponibles à la vente comptabilisés en résultat (2020 : néant).

3.4 Impôts sur le revenu

Des estimations significatives sont nécessaires pour déterminer la provision pour impôts sur le revenu. Il existe certaines transactions et certains calculs pour lesquels la détermination finale de l'impôt est incertaine.

Le Groupe comptabilise des passifs pour des questions de contrôle fiscal anticipé sur la base d'estimations de l'éventualité de devoir payer des impôts supplémentaires. Si le résultat fiscal final de ces questions diffère des montants initialement enregistrés, ces différences auront un impact sur les impôts sur le revenu et les impôts différés.

3.5 Juste valeur des placements en actions non cotées

La juste valeur des investissements en actions qui n'ont pas de prix cotés ou de données de marché observables est estimée sur la base d'hypothèses appropriées, y compris le coût moins la dépréciation.

4. Assurance et gestion des risques financiers

4.1 Gestion du risque de réassurance

4.1.1 Exposition au risque de réassurance:

Le Groupe souscrit des risques que des personnes physiques, morales ou autres entités souhaitent transférer à un assureur. Ces risques peuvent concerner les biens, les accidents, les accidents corporels, les véhicules à moteur, la responsabilité civile, la marine et d'autres périls pouvant découler d'un événement assuré. En tant que tel, le Groupe est exposé à l'incertitude entourant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres en vertu des contrats de réassurance. Le principal risque est que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient plus importantes que prévu.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque de l'entreprise est la possibilité que l'événement assuré se produise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et des réserves disponibles.

La possibilité que de tels événements se produisent ne peut être éliminée. La seule option consiste à minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque événement. Le Groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection contre les risques individuels et les événements catastrophiques. Le Groupe a ensuite conclu des

accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires réputés. L'objectif est de s'assurer que le Groupe est protégé de manière adéquate contre toutes les responsabilités assumées dans le cadre de ses transactions commerciales.

Les accords de rétrocession ne libèrent cependant pas le Groupe de ses obligations envers les cédantes et, par conséquent, le Groupe a mis en place une structure de révision des activités qui garantit le contrôle de la qualité du risque et l'utilisation prudente des limites, termes et conditions des traités.

Enfin, dans le cadre de ses renouvellements annuels, la situation financière de chaque rétrocessionnaire est examinée et, par conséquent, le programme est placé auprès d'un groupe restreint de compagnies financièrement sûres et expérimentées sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des paiements futurs de sinistres

L'incertitude dans l'estimation des paiements futurs de prestations et des encaissements de primes pour les contrats d'assurance à long terme provient de l'imprévisibilité des changements à long terme dans les niveaux globaux de mortalité et de la variabilité du comportement des titulaires de contrats. Le Groupe utilise des tables de base appropriées de mortalité standard en fonction du type de contrat souscrit. Des méthodes statistiques sont utilisées pour ajuster les taux de mortalité bruts afin de produire une meilleure estimation de la mortalité attendue pour l'avenir. Lorsque les données sont suffisantes pour être statistiquement crédibles, les statistiques générées par les données sont utilisées sans référence à une table industrielle. Lorsque ce n'est pas le cas, la meilleure estimation de la mortalité future est basée sur des tables standard de l'industrie, ajustées en fonction de l'expérience globale du Groupe.

Dans le cas des IARD, le coût estimé des sinistres comprend les dépenses directes à engager pour le règlement des sinistres, nettes des récupérations attendues. Le Groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il dispose d'informations appropriées concernant son exposition aux sinistres.

Cependant, étant donné l'incertitude liée à l'établissement des provisions pour sinistres, il est probable que le résultat final soit différent du passif initial établi.

Le passif de ces contrats comprend une provision pour les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR), une provision pour les sinistres déclarés mais non encore payés et une provision pour les risques non expirés à la fin de la période comptable.

En estimant le passif pour le coût des sinistres déclarés non encore payés, le Groupe prend en compte toute information disponible auprès des experts en sinistres et les informations sur le coût du règlement des sinistres présentant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse qui sous-tend cette technique est que l'expérience passée du Groupe en matière d'évolution des sinistres doit être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres et donc le coût final des sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir, afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui présente le résultat probable parmi l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes impliquées.

Processus utilisé pour décider des hypothèses

Pour les contrats d'assurance à long terme à durée fixe et garantie, les estimations sont effectuées en deux étapes.

Au début du contrat, le Groupe détermine les hypothèses relatives aux décès futurs, aux résiliations volontaires, au rendement des placements et aux frais d'administration. Ces hypothèses sont utilisées pour calculer les engagements pendant la durée du contrat. Une marge pour risque et incertitude est ajoutée à ces hypothèses.

Par la suite, de nouvelles estimations sont élaborées à chaque date de clôture afin de déterminer si les engagements sont adéquats à la lumière des dernières estimations actuelles. Les hypothèses initiales ne sont pas modifiées si le passif est considéré comme adéquat.

Si le passif n'est pas adéquat, les hypothèses sont modifiées ("débloquées") pour refléter les dernières estimations actuelles ; aucune marge n'est ajoutée aux hypothèses dans ce cas.

Hypothèses et estimations du passif des titulaires de contrats
Les principales hypothèses utilisées concernent la mortalité, le rendement des placements, les dépenses, les taux de déchéance et d'actualisation. Le Groupe fonde la mortalité sur la norme de pratique actuarielle 104 (SAP104) de l'Actuarial Society of South Africa et sur la période 1985-1990. 104 (SAP104) et 1985-1990.

Ultimate Mortality Table (table de mortalité SA85- 90) qui reflètent les expériences historiques, ajustées si nécessaire pour refléter l'exposition au risque unique du Groupe, les caractéristiques des produits, les marchés cibles et les expériences propres en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Une marge pour écart défavorable est incluse dans les hypothèses.

(a) Mortalité
Les hypothèses de mortalité sont basées sur 120% de SA85- 90 Heavy. Des enquêtes de mortalité annuelles sont effectuées.

(b) Persistance
Les taux de déchéance et de rachat sont basés sur l'expérience historique du Groupe en matière de déchéance et de rachat. Le cas échéant, il est également tenu compte des tendances futures attendues. L'expérience est analysée par type de produit ainsi que la durée de la police.

(c) Taux d'actualisation
Les taux d'actualisation sont basés sur les taux de risque actuels du marché, ajustés pour tenir compte de l'exposition au risque propre du Groupe.

(d) Frais
Les hypothèses sur les frais de renouvellement sont basées sur 10 % de la prime brute.

(e) Rendement des investissements
Les informations relatives au marché sont utilisées pour établir les hypothèses relatives au rendement des investissements, aux taux d'actualisation utilisés dans le calcul des obligations des titulaires de contrats et à l'inflation des frais de renouvellement. Un taux d'intérêt annuel de 14,01 % a été appliqué dans le taux de rendement à long terme.

(f) Retraits
Les retraits comprennent les déchéances et les rachats. Une provision pour des polices en déchéance a été constituée pour le risque de Groupe, l'assurance temporaire et l'invalidité aux taux suivants, qui sont basés sur les hypothèses de tarification de la déchéance :

	Taux de déchéance
Année 1	15%
Année 2	10%
Année 3	5%

Les événements de réassurance sont par nature aléatoires et la taille et le nombre réels d'événements au cours d'une année peuvent varier par rapport à ceux estimés et vécus au cours des périodes précédentes. Le Groupe souscrit principalement des risques à court terme, c'est-à-dire des réassurances dans le cadre desquelles les sinistres sont généralement réglés dans l'année qui suit la survenance des événements à l'origine des sinistres. Les risques à long terme représentent une part insignifiante du portefeuille de réassurance du Groupe.

Le Groupe connaît des variations dans ses sinistres d'une année sur l'autre. Les caractéristiques des contrats de réassurance qui ont un effet significatif sur le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats de réassurance du Groupe sont décrites ci-dessous :

(i) Biens
Offre une indemnisation pour les pertes ou les dommages causés aux biens immobiliers et mobiliers par des périls tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, l'eau, les tremblements de terre et la malveillance. Ces contrats peuvent également inclure des polices d'interruption d'activité qui garantissent la perte de bénéfices subie par une entreprise à la suite de la perte ou des dommages causés aux biens assurés par ces risques.

(ii) Dommages
Offre une indemnisation pour la perte ou la détérioration de biens principalement mobiliers pour les pertes causées par un crime, certains dommages accidentels tels que les dommages aux marchandises en transit ou

d'autres accidents généraux. Sont incluses dans les catégories d'accidents les responsabilités légales qu'un assuré peut encourir à la suite de dommages accidentels causés aux biens de tiers ou de décès ou de blessures accidentels causés à un tiers par l'assuré.

(iii) Accident corporel
Prévoit une indemnisation à la suite du décès, de l'invalidité totale permanente ou temporaire de l'assuré, de sa famille ou des employés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains accidents et n'offre pas les avantages plus larges disponibles dans le secteur de l'assurance-vie.

(iv) Automobile
Offre une indemnisation pour la perte ou les dommages causés au véhicule à moteur assuré. La couverture se fait normalement sur une base tous risques, offrant une large couverture ; toutefois, l'assuré peut choisir des formes de couverture restreintes, telles que l'incendie et le vol uniquement. Les responsabilités légales découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule à moteur à la suite d'un accident pour des dommages aux biens de tiers ou pour le décès ou la blessure d'un tiers sont également couvertes dans cette catégorie. La garantie et la couverture de l'entretien des véhicules assurés sont incorporées dans cette classe d'affaires.

(v) Ingénierie
Offre une indemnisation pour les pertes subies lors de l'utilisation de machines et d'équipements ou de l'érection de bâtiments et de structures. Les risques couverts par ce type de contrat sont les bris de machines, les pertes d'exploitation et les pertes ou dommages causés aux installations et aux équipements.

(vi) Marine
Offre une indemnisation pour les catégories de marchandises et de coques. L'assurance des marchandises couvre la perte physique ou les dommages causés aux marchandises. Coque couvre les pertes ou dommages accidentels causés aux navires commerciaux.

4.1.2 Limitation de l'exposition au risque de réassurance

Le Groupe limite son exposition au risque de réassurance par la mise en place de stratégies et de limites de souscription clairement définies, l'application de techniques d'évaluation des risques appropriées et la gestion centralisée de la réassurance.

La stratégie de souscription du Groupe assure la diversification du risque de réassurance en termes de type et de montant des risques couverts, de localisation géographique et de type d'industrie couverte. La stratégie vise également à développer une population de risques suffisamment importante pour réduire la variabilité du résultat attendu. La stratégie de souscription est détaillée dans les autorités de souscription qui fixent les limites pour les souscripteurs en termes de taille de ligne, de catégorie d'affaires, d'emplacement géographique et de secteur d'activité afin d'assurer une sélection appropriée des risques au sein du portefeuille.

Les mandats de souscription s'appliquent aux souscripteurs et partenaires internes et externes.

L'examen et l'analyse continus des informations relatives à la souscription permettent au Groupe de surveiller ses risques et de prendre des mesures correctives en temps utile. La possibilité d'ajuster les primes permet au Groupe d'atténuer le risque de pertes de souscription en traitant les ratios de pertes défavorables en termes de différentes catégories d'affaires et de différents portefeuilles ou clients.

Le risque de demandes frauduleuses est réduit par des contrôles internes intégrés dans les processus de traitement des demandes d'indemnisation et par des techniques spécifiques développées pour détecter de manière proactive les demandes frauduleuses.

(i) Procédures opérationnelles de souscription et de réassurance
Le Groupe a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques pour gérer les risques conformément à l'appétit du Groupe pour le risque. La réassurance du Groupe est gérée par les départements de souscription des compagnies respectives. Les objectifs et les responsabilités du département sont approuvés par le conseil d'administration des compagnies respectives.

L'objectif principal du département de souscription est de fournir un cadre politique qui garantit que la pratique de l'acceptation et de la rétention des risques est conforme

au rapport risque/récompense prudent fixé par le Groupe.

Plus précisément, le département détermine la politique de rétention des risques du Groupe, ce qui conduit au type de réassurance entrepris pour l'année. Les réassurances spéciales en quote-part, facultatives et conventionnelles sont souscrites dans un souci de rentabilité, de respect des critères de prise de risque et de sécurité.

Le Groupe souscrit des couvertures de réassurance auprès de tiers afin de réduire les risques liés à des événements uniques ou à l'accumulation de risques qui pourraient avoir un impact significatif sur le résultat de l'année en cours ou sur le capital du Groupe. Ces couvertures sont placées sur le marché local et marché local et international de la réassurance.

La position du Groupe en matière de risque et de rendement de la réassurance est testée par rapport à un large éventail d'alternatives de réassurance, y compris la viabilité des alternatives proportionnelles et non proportionnelles.

(ii) Rétention des risques
Le Groupe a pour activité d'assumer des niveaux de risque jugés prudents par rapport aux risques/récompenses et à la capacité absolue du Groupe en termes de fonds propres et de réserves.

Les critères prédéterminés sont respectés à tout moment, sauf si une autorisation écrite spécifique a été obtenue du conseil d'administration.

(iii) Processus de placement par traité et facultatif
Le processus de placement des traités relève de la responsabilité des départements de souscription et de réassurance des compagnies respectives.

Des limites de souscription sont en place pour appliquer des critères appropriés de sélection des risques. Les contrats de réassurance autorisent également le Groupe à poursuivre des tiers pour le paiement d'une partie ou de la totalité des coûts (par exemple, la subrogation).

Le tableau suivant présente la concentration des engagements de réassurance par secteur d'activité dans lequel opère le titulaire du contrat et par limite maximale de sinistre assurée incluse dans les termes de la police. Les montants correspondent à la valeur comptable des engagements de réassurance (bruts et nets de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

		Sinistre maximal assuré			
Catégorie d'activité		**Groupe**		**Compagnie**	
		2021	2020	**2021**	2020
Non-marine	Brut	**137 234**	128 438	**137 025**	128 234
	Net	**2 438**	3 422	**2 436**	3 420
Marine	Brut	**60 930**	57 022	**60 900**	56 993
	Net	**610**	2 281	**609**	2 280

(iii) Sinistres
La provision pour sinistres en cours du Groupe comprend les sinistres notifiés ainsi que les sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR). En raison de la nature à court terme de l'activité, il n'est pas jugé nécessaire d'actualiser la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres sont basées sur l'expérience des sinistres précédents, la connaissance des événements, les termes et conditions des polices pertinentes et l'interprétation des circonstances. Chaque demande notifiée est évaluée au cas par cas en fonction des circonstances spécifiques, des informations disponibles auprès de l'assuré et de l'expert en sinistres et de l'expérience passée en matière de demandes similaires. Le Groupe emploie du personnel expérimenté

dans le traitement des sinistres et applique rigoureusement des politiques et procédures standardisées en matière d'évaluation des sinistres. En outre, le Groupe utilise les services d'administrateurs spécialisés pour effectuer le processus d'évaluation des sinistres pour certaines de ses activités.
Le coût final des sinistres déclarés peut varier en fonction des développements futurs ou de la disponibilité de meilleures informations sur les circonstances actuelles.

4.2 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une variété de risques financiers qui comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Cadre de gestion des risques
Le conseil d'administration a la responsabilité générale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques du Groupe.

Les politiques de gestion des risques du Groupe sont établies en vue d'identifier et d'analyser les risques auxquels celui-ci est confronté afin de fixer des limites et des contrôles de risques appropriés, et de surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement révisés pour refléter les changements des conditions du marché, des produits et des services offerts.
Le Groupe, à travers ses normes et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif, dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et obligations. L'équipe de direction du Groupe est responsable du développement et du suivi des politiques de gestion des risques de celui-ci. L'équipe se réunit tous les mois pour discuter des plans d'entreprise, évaluer les rapports d'avancement et les plans d'action à mettre en œuvre. Les questions relatives aux risques susceptibles d'avoir des répercussions sur l'information financière sont portées à l'attention des directeurs des entités respectives afin que les mesures nécessaires soient prises. L'équipe de direction rend régulièrement compte au conseil d'administration de ses activités.

4.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie à un actif financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les principaux domaines dans lesquels le Groupe est exposé au risque de crédit sont les suivants :

- montants dus par les titulaires de contrats de réassurance ;
- montants dus par les intermédiaires de réassurance ;
- les titres de placement ; et
- liquidités en banque.

Le Groupe structure le niveau de risque de crédit qu'il accepte en fixant des limites à son exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'une surveillance continus par le conseil d'administration de chaque entité.

La réassurance est utilisée pour gérer le risque de réassurance. Cela ne décharge toutefois pas le Groupe de sa responsabilité en tant qu'assureur primaire. Si un réassureur ne paie pas un sinistre pour une raison quelconque, le Groupe reste responsable du paiement au titulaire de la police. Le Groupe surveille en permanence la situation financière des réassureurs et revoit périodiquement ses accords de réassurance.

Les actifs financiers sont placés auprès d'institutions financières réputées. Le Groupe a des politiques qui limitent l'exposition à une seule institution financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.
Le montant qui représente l'exposition maximale au risque de crédit comprend :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Créances sur les compagnies cédantes et rétrocédantes	**131 592**	122 619	**88 935**	88 123
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**14 265**	9 377	**14 202**	9 303
Titres de placement	**464 137**	362 332	**388 902**	300 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à l'exclusion des soldes de trésorerie)	**77 267**	90 706	**72 255**	87 209
	687 261	585 034	**564 294**	485 322

Les titres de placement et la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont ni en souffrance ni dépréciés.

L'analyse de la qualité de crédit des montants bruts dus par les compagnies cédantes et rétrocédantes est présentée ci-dessous :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Ni en retard ni déprécié	**33 286**	49 517	**21 303**	27 747
En souffrance mais non déprécié	**83 780**	70 708	**67 627**	60 376
Dépréciation	**55 450**	18 390	**30 600**	10 203
	172 516	138 615	**119 530**	98 326

Le montant net dû par les compagnies cédantes et rétrocédantes, tel que présenté dans l'état de la situation financière, a été obtenu après provisionnement des montants dépréciés dus par les compagnies cédantes et rétrocédantes comme suit:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Montant brut	**172 516**	138 615	**119 530**	98 326
Provision pour dépréciation	**(40 924)**	(15 996)	**(30 595)**	(10 203)
Montant net	**131 592**	122 619	**88 935**	88 123

L'analyse par âge des montants bruts dus par les compagnies cédantes et rétrocédantes est la suivante :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
0 – 90 jours	**33 286**	49 517	**21 303**	27 747
91 – 180 jours	**64 762**	32 918	**31 211**	22 586
Plus de 180 jours	**74 468**	56 180	**67 016**	47 993
	172 516	138 615	**119 530**	98 326

4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses obligations au titre de ses passifs financiers. L'approche du Groupe en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements lorsqu'ils sont exigibles, dans des conditions normales et difficiles, sans encourir de pertes inacceptables ou risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une quantité suffisante de liquidités et de titres négociables, la disponibilité de financements par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées et la capacité de liquider des positions sur le marché.

En raison de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la direction du groupe maintient la flexibilité du financement en maintenant la disponibilité des lignes de crédit engagées. Toutes les politiques et procédures de liquidité sont soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration des entités respectives.

La direction effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille les prévisions continues des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante sur ses facilités d'emprunt non utilisées afin que le Groupe ne dépasse pas les limites d'emprunt ou les clauses restrictives (le cas échéant) de ses facilités d'emprunt.

Le tableau ci-dessous présente les obligations financières du Groupe qui seront réglées sur une base nette en groupes d'échéances pertinents sur la base de la période restante à la date comptable jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Le Groupe	Montant	1 – 6 mois	6 – 12 mois	Plus de 12 mois
Au 31 Décembre 2021				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	73 547	19 090	34 036	20 421
Autres dettes (hors dettes non-financières)	6 381	6 381	-	-
Créances en souffrance	179 662	89 194	34 236	56 232
	259 590	**114 665**	**68 272**	**76 653**
Au 31 Décembre 2020				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	49 673	12 637	23 695	13 341
Autres dettes (hors dettes non-financières)	4 316	4 316	-	-
Créances en souffrance	138 278	9 291	65 052	63 935
	192 267	26 244	88 747	77 276

La Compagnie	Montant	1 – 6 mois	6 – 12 mois	Plus de 12 mois
Au 31 Décembre 2021				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	**68 071**	13 614	34 036	20 421
Autres dettes (hors dettes non-financières)	**7 390**	7 390	-	-
Créances en souffrance	**149 542**	59 074	34 236	56 232
	225 003	**80 078**	**68 272**	**76 653**
Au 31 Décembre 2020				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	45 665	9 525	23 585	12 555
Autres dettes (hors dettes non-financières)	3 985	3 985	-	-
Créances en souffrance	117 244	8 207	55 105	53 932
	166 894	21 717	78 690	66 487

4.2.3 Risques du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions.

L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché à des niveaux acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

Risque de change

Le risque de change découle des transactions d'investissement futures et des actifs et passifs comptabilisés. La politique du Groupe est d'enregistrer les transactions en devises étrangères au taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconvertis au taux de change en vigueur à la date du rapport. Tous les gains ou pertes sur les variations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en devises étrangères, principalement en dollars américains (USD), en euros (EUR), en shillings kenyans (KES) et en livres sterling (GBP). Il en résulte une exposition aux fluctuations des taux de change. Les soldes affectés à cet égard sont les titres de placement, les créances sur les compagnies cédantes et rétrocédantes, les créances sur les compagnies cédantes et rétrocédantes, les sinistres en cours, les soldes bancaires et diverses charges à payer libellés en devises étrangères. Les risques liés au taux de change sont gérés dans le cadre de paramètres politiques approuvés en utilisant la correspondance entre les actifs et les passifs.

L'exposition au risque de change à la date du rapport est la suivante:

Le Groupe	USD	EUR	GBP	KES
Au 31 Décembre 2021				
Actifs financiers :				
Titres de placement	82 343	1 737	420	65 237
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	54 462	9 936	970	36 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 971	10 181	1 943	3 007
Total des actifs financiers	**184 776**	**21 854**	**3 333**	**104 999**
Passifs financiers :				
Créances en souffrance	40 783	5 749	3 234	359
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	22 463	4 942	941	5 475
Total des passifs financiers	**63 246**	**10 691**	**4 175**	**5 834**
Exposition nette	**121 530**	**11 163**	**(842)**	**99 164**
Au 31 Décembre 2020 Actifs financiers :				
Titres de placement	55 119	1 767	2 000	57 205
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	50 748	9 258	904	34 496
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 867	8 490	1 783	355
Total des actifs financiers	**156 734**	**19 515**	**4 687**	**92 056**
Passifs financiers :				
Créances en souffrance	31 389	4 425	2 489	277
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	15 172	3 338	636	4 007
Total des passifs financiers	**46 561**	**7 763**	**3 125**	**4 284**
Exposition nette	**110 173**	**11 752**	**1 562**	**87 772**

La Compagnie	USD	EUR	GBP	KES
Au 31 Décembre 2021 Actifs financiers :				
Titres de placement	77 802	1 737	420	-
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	36 807	6 715	656	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 966	10 181	1 943	-
Total des actifs financiers	**160 575**	**18 633**	**3 019**	**-**
Passifs financiers :				
Créances en souffrance	33 946	4 785	2 692	299
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	20 791	4 574	871	-
Total des passifs financiers	**54 737**	**9 359**	**3 563**	**299**
Exposition nette	**105 838**	**9 274**	**(544)**	**(299)**
Au 31 Décembre 2020 Actifs financiers :				
Titres de placement	50 678	1 767	2 000	-
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	36 471	6 654	650	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 723	8 490	1 783	-
Total des actifs financiers	**134 872**	**16 911**	**4 433**	**-**
Passifs financiers :				
Créances en souffrance	26 614	3 752	2 110	234
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	13 947	3 069	584	-
Total des passifs financiers	**40 561**	**6 821**	**2 694**	**234**
Exposition nette	**94 311**	**10 090**	**1 739**	**(234)**

Le tableau suivant montre l'effet d'un renforcement ou d'un affaiblissement du Ghana cedis par rapport à toutes les autres devises sur le bénéfice ou la perte du Groupe. Cette analyse de sensibilité indique l'impact potentiel sur le bénéfice ou la perte sur la base des expositions aux devises étrangères enregistrées au 31 décembre et ne représente pas les gains ou pertes réels ou futurs.

À la date de clôture, si le Ghana cedi s'était renforcé/affaibli de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice après impôts pour la période considérée et les capitaux propre auraient augmenté/diminué des montants suivants:

Le Groupe	202 1			2020		
	Variation en %	Renforcement d'impact	Impact affaiblissement	Variation en %	Renforcement d'impact	Impact affaiblissement
USD	**±5%**	**(6 076)**	**6 076**	±5%	(5 509)	5 509
EUR	**±5%**	**(558)**	**558**	±5%	(588)	588
GBP	**±5%**	**42**	**(42)**	±5%	(78)	78
KES	**±5%**	**(3 394)**	**3 394**	±5%	(2 864)	2 864
USD	**±5%**	**(5 292)**	**5 292**	±5%	(4 716)	4 716
EUR	**±5%**	**(464)**	**464**	±5%	(504)	504
GBP	**±5%**	**27**	**(27)**	±5%	(87)	87
KES	**±5%**	**15**	**(15)**	±5%	12	(12)

Risque de taux d'intérêt
Le Groupe est exposé aux variations des taux d'intérêt sur les instruments du marché monétaire. Les variations des taux d'intérêt du marché monétaire n'ont pas d'effet direct sur les flux de trésorerie contractuellement déterminés associés aux instruments à taux fixe.

Les instruments financiers porteurs d'intérêts du Groupe à la date de clôture se présentent comme suit:

	Groupe		Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Titres d'État	**280 515**	159 116	**216 419**	103 028
Titres de créance d'entreprises	**45**	45	**45**	45
Dépôts à terme	**133 802**	158 078	**122 663**	152 521
	414 362	317 239	**339 127**	255 594

Risque de prix
L'exposition du Groupe au risque de prix des titres de participation découle des investissements détenus par le Groupe et classés dans l'état de la situation financière comme actifs financiers disponibles à la vente. Pour gérer le risque de prix lié aux placements en actions, le Groupe diversifie son portefeuille conformément aux limites fixées par le conseil d'administration. Un pourcentage significatif des investissements en actions du Groupe est négocié publiquement, principalement à la Bourse du Ghana.

4.3 Gestion du capital

Le capital de la Compagnie comprend le capital social ordinaire obtenu par investissement direct, les bénéfices non distribués, y compris le bénéfice de l'année en cours, et les diverses réserves statutaires que la Compagnie est tenue de maintenir.

L'organisme de réglementation de la Compagnie, la National Insurance Commission, fixe et contrôle les exigences en matière de capital pour la Compagnie. Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont les suivants:

- se conformer aux exigences de capital et de solvabilité réglementaire
- énoncées dans la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061). La loi exige que chaque Compagnie

d'assurance détienne un niveau minimum de capital libéré de 125 millions GH¢ et maintienne une marge de solvabilité de 150%.

- préserver la capacité du Groupe à poursuivre son activité, afin qu'il puisse continuer à fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- fournir un rendement adéquat aux actionnaires en fixant le prix des contrats de réassurance et d'investissement en fonction du niveau de risque.

5. Juste valeur

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs sont basées sur les prix du marché ou les cotations des courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe détermine les justes valeurs en utilisant d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers qui se négocient peu fréquemment et dont les prix sont peu transparents, la juste valeur est moins objective et requiert divers degrés de jugement en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude des facteurs de marché, des hypothèses de prix et d'autres risques affectant l'instrument spécifique.

5.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente des analyses des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date du rapport.

Groupe et Compagnie	2021	2020
Titres de capital disponibles à la vente : Titres de capitaux cotés (niveau 1)	**43 956**	39 274
Titres de participation non cotés (niveau 3)	**5 819**	5 819
	49 775	45 093

La hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur est définie comme suit :

- **- Niveau 1 -** Données qui sont des prix de marché (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend les titres cotés à la Bourse du Ghana.
- **- Niveau 2 -** Données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir de données de marché.
- **Niveau 3 -** Données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données non basées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base de prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

Cette hiérarchie requiert l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Le Groupe considère les prix de marché observables pertinents dans son évaluation lorsque cela est possible.

5.2 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments

financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière.

Le Groupe	**2021**		2020	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Actifs financiers				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	**131 592**	**131 592**	122 619	122 619
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**14 265**	**14 265**	9 377	9 377
Titres de placement - HTM	**414 362**	**404 003**	317 239	309 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77 287**	**77 287**	90 714	90 714
Total des actifs financiers	**637 506**	**627 147**	539 949	532 018
Passifs financiers				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	**73 547**	**73 547**	49 673	49 673
Autre passif	**6 381**	**6 381**	4 316	4 316
Créances en souffrance	**179 662**	**179 662**	138 278	138 278
Total des passifs financiers	**259 590**	**259 590**	**192 267**	**192 267**
La Compagnie				
Actifs financiers				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	**88 935**	**88 935**	88 123	88 123
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**14 202**	**14 202**	9 303	9 303
Titres de placement - HTM	**339 127**	**330 649**	255 594	249 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**72 275**	**72 275**	87 215	87 215
Total des actifs financiers	**514 539**	**506 061**	**440 235**	**433 845**
Passifs financiers				
Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes	**68 071**	**68 071**	45 665	45 665
Autre passif	**7 390**	**7 390**	3 985	3 985
Créances en souffrance	**149 542**	**149 542**	117 244	117 244
Total des passifs financiers	**225 003**	**225 003**	**166 894**	**166 894**

6. Immobilisations corporelles

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2021	Terrains et bâtiments	Véhicules à moteur	Équipement mobilier et accessoires	Ordina-teurs	Immobilis. en cours	Total
Coût						
Au 1er janvier 2021	12 457	2 806	2 984	1 246	747	20 240
Acquisitions	-	842	172	334	61	1 409
Transfert aux actifs incorporels	-	-	-	-	(43)	(43)
Dispositions	-	(160)	-	-	-	(160)
Radiations	-	-	-	-	(89)	(89)
Écarts de change	38	12	3	4	1	58
Au 31 décembre 2021	**12 495**	**3 500**	**3 159**	**1 584**	**677**	**21 415**
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2021	3 153	1 883	1 969	931	-	7 936
Charge de l'exercice	339	585	302	255	-	1 481
Libéré sur cession	-	(160)	-	-	-	(160)
Écarts de change	1	7	1	3	-	12
Au 31 décembre 2021	**3 493**	**2 315**	**2 272**	**1 189**	**-**	**9 269**
Valeur nette comptable Au 31 décembre 2021	**9 002**	**1 185**	**887**	**395**	**677**	**12 146**
Exercice clos le 31 décembre 2020						
Coût						
Au 1er janvier 2020	12 582	2 628	2 850	954	377	19 391
Acquisitions	-	392	201	308	373	1 274
Dispositions	-	(180)	-	-	-	(180)
Radiations	-	-	(62)	(4)	-	(66)
Écarts de change	(125)	(34)	(5)	(12)	(3)	(179)
Au 31 décembre 2020	12 457	2 806	2 984	1 246	747	20 240
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2020	2 818	1 511	1 679	752	-	6 760
Charge de l'exercice	339	432	295	186	-	1 252
Libéré sur cession	-	(45)	-	-	-	(45)
Radiations	-	-	(3)	(1)	-	(4)
Écarts de change	(4)	(15)	(2)	(6)	-	(27)
Au 31 décembre 2020	**3 153**	**1 883**	**1 969**	**931**	**-**	**7 936**
Valeur nette comptable Au 31 décembre 2020	**9 304**	**923**	**1 015**	**315**	**747**	**12 304**

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Terrains et bâtiments	Véhicules à moteur	Équipement, mobilier et accessoires	Ordina-teurs	Immobilis. en cours	Total
Coût						
Au 1 janvier 2021	10 767	2 355	2 903	1 050	705	17 780
Acquisitions	-	448	134	318	61	961
Dispositions	-	(160)		-	-	(160)
Radiations	-	-	-	-	(89)	(89)
Au 31 décembre 2021	**10 767**	**2 643**	**3 037**	**1 368**	**677**	**18 492**
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2021	3 076	1 611	1 942	818	-	7 447
Charge de l'exercice	318	444	291	205	-	1 258
Libéré sur cession	-	(160)	-	-	-	(160)
Au 31 décembre 2021	**3 394**	**1 895**	**2 233**	**1 023**	**-**	**8 545**
Valeur nette comptable Au 31 décembre 2021	**7 373**	**748**	**804**	**345**	**677**	**9 947**
Exercice clos le 31 décembre 2020						
Cout						
Au 1er janvier 2020	10 767	2 143	2 789	799	332	16 830
Acquisitions	-	392	176	255	373	1 196
Dispositions	-	(180)	-	-	-	(180)
Radiations	-	-	(62)	(4)	-	(66)
Au 31 décembre 2020	10 767	2 355	2 903	1 050	705	17 780
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2020	2 758	1 324	1 657	677	-	6 416
Charge de l'exercice	318	332	288	142	-	1 080
Libéré sur cession	-	(45)	-	-	-	(45)
Radiations	-	-	(3)	(1)	-	(4)
Au 31 décembre 2020	**3 076**	**1 611**	**1 942**	**818**	**-**	**7 447**
Valeur nette comptable Au 31 décembre 2020	**7 691**	**744**	**961**	**232**	**705**	**10 333**

Cession d'immobilisations corporelles

Le Groupe et la Compagnie	**2021**	2020
Cout	**160**	180
Amortissement cumulé	**(160)**	(45)
Valeur comptable	**-**	135
Produits des cessions	**(80)**	(54)
(Gains)/pertes sur cession	**(80)**	81

7. Actifs incorporels

Le Groupe

Coût		
1 janvier	**1 313**	1 313
Acquisitions	**2 868**	-
Transferts d'immobilisations corporelles (Note 6)	**43**	-
Écarts de change	**4**	-
Au 31 décembre	**4 228**	1 313
Amortissement		
Au 1er janvier	**1 207**	1 016
Amortissement de l'année	**954**	191
Au 31 décembre	**2 161**	1 207
Valeur nette comptable au 31 décembre	**2 067**	106

La Compagnie

Coût		
1er janvier	**1 313**	1 313
Acquisitions	**2 244**	-
Au 31 décembre	**3 557**	1 313
Amortissement		
Au 1er janvier	**1 207**	1 016
Amortissement de l'année	**924**	191
Au 31 décembre	**2 131**	1 207
Valeur comptable au 31 décembre	**1 426**	106

8. Immeubles de placement

Le Groupe et la Compagnie	**2021**	2020
Au 1er janvier et au 31 décembre	**46 553**	46 553

Les immeubles de placement sont situés à Accra, la capitale du Ghana. La dernière réévaluation a été effectuée le 5 mars 2019 par un évaluateur indépendant, par K. K. Serbeh, un géomètre agréé et membre de la Ghana Institution of Surveyors. Les administrateurs ont effectué une évaluation interne et ont confirmé qu'il n'y a pas de changements importants dans la juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2021.

L'évaluation du bien immobilier est basée sur la valeur du marché ouvert qui indique une opinion du meilleur prix auquel la vente d'un intérêt dans un bien immobilier aurait été réalisée sans condition pour une contrepartie en espèces à la date d'évaluation, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses.
Les immeubles de placement n'ont pas été mis en gage pour garantir une quelconque dette ou un quelconque passif.

9. Investissement dans une filiale

La Compagnie	**2021**	2020
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	**43 174**	43 174

La Compagnie est propriétaire à 100 % de Ghana Reinsurance Compagnie (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya et autorisée à réassurer des IARD par l'Insurance Regulatory Authority du Kenya.

10. Actifs d'impôts différés

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2021	2020	**2021**	2020
Au 1er janvier	**13 884**	11 272	**12 422**	10 323
Crédité au profit ou à la perte (Note 37)	**6 280**	2 687	**4 735**	2 099
Écarts de change	**43**	(75)	**-**	-
Au 31 décembre	**20 207**	13 884	**17 157**	12 422

Les actifs/ (passifs) d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Actifs d'impôts différés				
Sinistres encourus mais non déclarés (IBNR)	**18 917**	19 026	**18 917**	19 026
Provision pour prime de longévité	**7 649**	232	**7 649**	232
Autres écarts temporaires	**3 265**	4 012	**173**	2 551
Immobilisations corporelles - au coût historique	**47**	45	**-**	-
	29 878	23 315	**26 739**	21 809
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles - au coût historique	**(1 531)**	(1 336)	**(1 531)**	(1 336)
Gains de juste valeur sur les immeubles de placement	**(8 051)**	(8 051)	**(8 051)**	(8 051)
Gains de change non réalisés	**(89)**	(44)	**-**	-
	(9 671)	(9 431)	**(9 582)**	(9 387)
Actifs nets d'impôts différés	**20 207**	13 884	**17 157**	12 422

11. Impôts courants

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2021	Au 1er janvier	Charge pour L'année	Paiements Au cours De l'année	Ecart de conversion	Au 31 décembre
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2020	4 829			-	4 829
2021	-	18 466	(24 209)	24	(5 719)
	4 829	**18 466**	**(24 209)**	**24**	**(890)**
Exercice clos le 31 décembre 2020					
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2019	2 448	-	-	-	2 448
2020	-	14 288	(11 849)	(58)	2 381
	2 448	14 288	(11 849)	(58)	4 829

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	**Au 1er janvier**	**Charge pour L'année**	**Paiements Au cours De l'année**	**Ecart de conversion**	**Au 31 décembre**
Année d'évaluation					
Jusqu'en 2019	3 578	-	-	-	**3 578**
2021	-	13 971	(19 226)	-	**(5 255)**
	3 578	**13 971**	**(19 226)**	**-**	**(1 677)**
Exercice clos le 31 décembre 2020					
Année d'évaluation					
Jusqu'en 2019	1 747	-	-	-	1 747
2020	-	10 721	(8 890)	-	1 831
	1 747	10 721	(8 890)	-	3 578

Toutes les dettes fiscales sont soumises à l'approbation des autorités fiscales.

12. Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2021	2020	**2021**	2020
Créances sur les compagnies cédantes	**125 034**	112 432	**88 280**	80 407
Créances sur les sociétés rétrocédées	**6 558**	10 187	**655**	7 716
	131 592	122 619	**88 935**	88 123

13. Autres actifs

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2021	2020	**2021**	2020
Débiteurs du personnel	**4 797**	4 244	**4 737**	4 172
Autres débiteurs	**9 468**	5 133	**9 465**	5 131
Paiements anticipés	**184**	203	**125**	145
Autres consommables	**334**	239	**179**	164
	14 783	9 819	**14 506**	9 612

Le montant maximum dû par le personnel du Groupe au cours de l'année n'a pas dépassé 4 872 136 GH¢ (2020 : 4 561 000 GH¢).

14. Coût d'acquisition différé

Le coût d'acquisition différé représente la charge de commission relative à la durée de risque non expirée sur les primes émises. Le mouvement des frais d'acquisition reportés est le suivant:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Au 1er janvier	**22 077**	13 740	**18 977**	11 638
Commission différée (Note 31)	**23 334**	22 077	**16 270**	18 977
Écarts de change	**72**	(146)	**-**	-
Commission libérée (Note 31)	**(22 149)**	(13 594)	**(18 977)**	(11 638)
Au 31 Décembre	**23 334**	22 077	**16 270**	18 977

15. Titres de placement

Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements du Groupe dans des titres de participation sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Les mouvements au cours de l'année sont les suivants:

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Actions cotées titres cotés	Non cotées titres de participation	Total
Au 1er janvier	39 274	5 819	45 093
Variations des justes valeurs	4 682	-	4 682
Au 31 décembre	**43 956**	**5 819**	**49 775**
Exercice clos le 31 décembre 2020			
Au 1er janvier	45 057	5 747	50 804
Acquisitions	-	72	72
Changements dans les justes valeurs	(5 783)	-	(5 783)
Au 31 décembre	39 274	5 819	45 093

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Dépôt à terme	**133 802**	158 078	**122 663**	152 521
Titres de créance d'entreprise	**45**	45	**45**	45
Titres d'Etat	**280 515**	159 116	**216 419**	103 028
	414 362	317 239	**339 127**	255 594
Dépôts statutaires (inclus dans les titres d'État))	**12 698**	7 866	**5 915**	5 213

Les dépôts statutaires sont détenus pour répondre aux exigences des autorités de régulation. Les dépôts ne sont pas disponibles pour l'exploitation du Groupe.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Soldes en espèce	**20**	8	**20**	6
Soldes bancaires	**74 426**	80 511	**71 903**	79 088
Soldes en banque et en espaces	**74 446**	80 519	**71 923**	79 094
Bons de trésor :				
- échéance dans les 91 jours suivant achat	**2 841**	10 195	**352**	8 121
	77 287	90 714	**72 275**	87 215

17. Capital social

Le Groupe et la Compagnie

Les actions autorisées de la Compagnie s'élèvent a 1.000.000.000 d'ordinaire sans valeur nominale, dont 50.000.000 ont été émises comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'actions '000	Produits	Nombre d'actions '000	Produits
Emises en espèces	50 000	28 000	50 000	28 000
Capitalisation des bénéfices non-distribues	-	97 000	-	97 000
	50 000	125 000	50 000	125 000

Il n'y a eu aucun mouvement dans le capital social au cours de l'année. Il n'y a pas de passif non payé sur les actions et il n'y a pas d'actions propres.

18. Compte de l'excédent de capital

Le compte de surplus de capital représente l'appréciation non réalisée de la valeur des propriétés foncières découlant de la réévaluation. L'excédent de capital n'est pas disponible pour la distribution.

19. Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente représente les gains ou pertes cumulés non réalisés résultant des variations de la juste valeur des investissements du Groupe dans des titres de participation. Les gains ou pertes cumulés non réalisés sont reclassés en résultat lorsque l'investissement est décomptabilisé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve disponible à la vente sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 11 à 14 de ces états financiers.

20. Réserve de conversion des devises étrangères

Les différences de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Compagnie (Kenya) Limited, une entité contrôlée à l'étranger, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, comme décrit à la note 2.3, et accumulées dans la réserve de conversion des devises étrangères dans les capitaux propres. Le montant cumulé est reclassé en résultat lorsque l'investissement net est cédé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve de conversion des devises étrangères sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 11 et 12 de ces états financiers.

21. Réserve statutaire

Conformément à la Loi sur les assurances de 2021 (Loi 1061), la Compagnie constitue annuellement une réserve pour imprévus d'au moins 3 % des primes brutes ou 20 % du bénéfice net, le montant le plus élevé étant retenu. La réserve doit être accumulée jusqu'à ce qu'elle atteigne le capital minimum libéré ou 50 % des primes nettes émises, le montant le plus élevé étant retenu.

Le mouvement de la réserve statutaire au cours de l'année est le suivant :

Le Groupe et la Compagnie

L'exercice clos le 31 décembre 2021	**Réserve pour imprévus en assurance-vier**	**Réserve générale pour imprévus**	**Total**
Au 1er janvier	5 313	123 873	129 186
Transfert des bénéfices non distribués	2 863	8 696	11 559
Au 31 décembre	**8 176**	**132 569**	**140 745**
L'exercice clos le 31 décembre 2020			
Au 1er janvier	3 467	117 027	120 494
Transfert des bénéfices non distribués	1 846	6 846	8 692
Au 31 décembre	**5 313**	**123 873**	**129 186**

22. Bénéfices non distribués

Les bénéfices non répartis représentent le montant disponible pour distribution aux membres de la Compagnie, sous réserve des restrictions imposées par la Companies Act, 2019 (Act 992) et la loi sur les assurances, 2021 (loi 1061). Les mouvements des bénéfices non distribués sont indiqués dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 11 à 14 des présents états financiers.

23. Provision pour primes non acquises

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Au 1er janvier	**65 884**	44 362	**54 876**	36 196
Imputé/ (crédité) au profit ou à la perte	**6 070**	21 954	**(4 949)**	18 680
Écarts de change	**1 394**	(432)	**-**	-
Au 31 décembre	**73 348**	65 884	**49 927**	54 876

Les primes non acquises représentent le passif des contrats de réassurance pour lesquels les obligations du Groupe n'ont pas expiré à la date de clôture.

24. Créances en souffrance

Au 1er janvier	**138 278**	106 278	**117 244**	95 498
Sinistres bruts encourus (Note 30)	**146 608**	122 108	**125 759**	103 668
Écarts de change	**2 818**	(429)	**-**	-
Sinistres payés pendant l'année (Note 30)	**(108 042)**	(89 679)	**(93 461)**	(81 922)
Au 31 décembre	**179 662**	138 278	**149 542**	117 244

Les sinistres en cours à la date du rapport comprennent :

Créances impayées	**91 915**	47 974	**73 874**	41 139
Encouru mais non déclaré (IBNR)	**87 747**	90 304	**75 668**	76 105
Total des sinistres en cours	**179 662**	138 278	**149 542**	117 244

25. Produits de commissions différées

Au 1er janvier	**2 401**	1 610	**2 401**	1 610
(Crédité)/débité au compte de résultat	**(291)**	791	**(291)**	791
Au 31 décembre	**2 110**	2 401	**2 110**	2 401

26. Fonds vie

La Compagnie procède à une évaluation actuarielle annuelle du fonds vie. L'évolution des provisions techniques des polices d'assurance-vie est la suivante :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Au 1er janvier	20 029	15 132	20 029	15 132
(Crédité)/débité au compte de résultat	(3 710)	4 897	(3 710)	4 897
Au 31 décembre	16 319	20 029	16 319	20 029

27. Dû aux compagnies cédantes et rétrocédantes

Dettes envers les compagnies cédantes	**60 417**	39 446	**60 417**	39 446
Dettes envers les compagnies rétrocédées	**13 130**	10 227	**7 654**	6 219
	73 547	49 673	**68 071**	45 665

28. Autres passifs

Charges à payer	**5 868**	7 242	**3 866**	4 959
Créanciers divers	**4 637**	3 180	**5 644**	2 849
Taxe nationale de stabilisation (Note 36)	**1 751**	1 136	**1 751**	1 136
	12 256	11 558	**11 261**	8 944

29. Revenus de commissions

Revenus de commissions	**9 037**	5 398	**9 003**	5 100
Crédité/ (débité) au compte de résultat (Note 25)	**291**	(791)	**291**	(791)
	9 328	4 607	**9 294**	4 309

30. Sinistres nets encourus

Sinistres bruts payés	**108 042**	89 679	**93 461**	81 922
Évolution des sinistres non payés	**43 941**	26 070	**32 735**	23 287
Variation brute des dépenses engagées mais non déclarées	**(2 557)**	6 359	**(437)**	(1 541)
Créance brute encourue	**149 426**	122 108	**125 759**	103 668
Moins la rétrocession recouvrable	**(9 226)**	(11 570)	**(6 093)**	(11 507)
	140 200	110 538	**119 666**	92 161

31. Frais de commissions

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Frais de commissions	**107 943**	81 514	**84 420**	62 666
Frais d'acquisition différés libérés	**22 149**	13 594	**18 977**	11 638
Frais d'acquisition reportés	**(23 334)**	(22 077)	**(16 270)**	(18 977)
	106 758	73 031	**87 127**	55 327

32. Frais de gestion

Emoluments des administrateurs	**2 307**	2 230	**1 985**	1 922
Frais de personnel	**24 076**	21 573	**20 372**	18 304
Rémunération des auditeurs	**814**	741	**590**	529
Amortissements et dépréciations	**2 435**	1 442	**2 182**	1 271
Dépréciation nette d'actifs financiers	**21 557**	17 778	**17 183**	14 629
Dépenses administratives et autres	**15 281**	12 430	**13 919**	11 299
	66 470	56 194	**56 231**	47 954

33. Revenu des investissements

Intérêts sur les titres de placement	**41 709**	32 758	**35 287**	27 613
Revenu des loyers	**1 101**	1 120	**1 101**	1 120
Revenus de dividendes	**3 639**	3 595	**3 639**	3 595
	46 449	37 473	**40 027**	32 328

34. Gains de change

Gains de change nets	340	7 697	49	7 627

La différence de change représente l'effet net des gains et des pertes de change résultant de la conversion en Ghana cedis des actifs et des passifs libellés en devises étrangères.

35. Autres revenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Intérêts sur les dépôts bancaires	**107**	75	**107**	75
Intérêts sur le compte courant	**120**	178	**120**	178
Gains/ (pertes) sur la cession de biens et d'équipements (Note 6)	**80**	(81)	**80**	(81)
Revenus divers	**753**	565	**752**	565
	1 060	737	**1 059**	737

36. Taxe nationale de stabilisation fiscale

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Au 1 janvier	Charge pour L'année	Paiements Au cours De l'année	Au 31 décembre
Année d'évaluation				
Jusqu'en 2020	1 136	-	-	1 136
2021	-	2 825	(2 210)	615
	1 136	**2 825**	**(2 210)**	**1 751**
Exercice clos le 31 décembre 2020				
Année d'évaluation				
Jusqu'en 2019	445	-	-	445
2020	-	2 250	(1 559)	691
	445	2 250	(1 559)	1 136

La taxe nationale de stabilisation fiscale est évaluée en vertu de la loi nationale de stabilisation fiscale de 2013 (loi 862) à 5 % du bénéfice comptable avant impôt.

37. Charge d'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu comprend:	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Charge d'impôt sur revenu (Note 11)	**18 466**	14 288	**13 971**	10 721
Crédit d'impôt différé (Note 10)	**(6 280)**	(2 687)	**(4 735)**	(2 099)
	12 186	11 601	**9 236**	8 622

L'impôt sur le bénéfice avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire applicable aux bénéfices comme suit :

L'impôt sur le revenu comprend:	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Bénéfice avant impôt sur revenu	**66 744**	55 790	**56 506**	45 002
Impôts facturés au taux d'imposition en vigueur à 25%. (2020:25%)	**16 686**	13 948	**14 127**	11 251
Différence de taux d'imposition à l'étranger	**512**	-	**-**	-
Changement du taux d'imposition sur la différence temporelle reportée	**(297)**	150	**-**	
Dépenses non déductibles fiscalement	**344**	215	**168**	83
Revenus exonérés d'impôts	**(5 059)**	(2 712)	**(5 059)**	(2 712)
	12 186	11 601	**9 236**	8 622

Toutes les dettes fiscales sont soumises à l'approbation de l'autorité fiscale dans les juridictions respectives.

38. Transactions entre parties liées

La Compagnie détient la totalité de Ghana Reinsurance Compagnie (Kenya) Limited. Il s'agit de transactions entre parties liées découlant de l'actionnariat et du mandat d'administrateur de la Compagnie.

(i) Transactions avec des parties liées

	La Compagnie	
	2021	2020
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited:		
Primes reçues au nom du parent	**1 055**	1 773
Sinistres payés au nom du parent	**424**	388
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la compagnie mère	**-**	104
Prime	**1 062**	829
Frais de courtage	**(122)**	(104)
	940	725

(ii) Soldes de fin d'année provenant de parties liées La Compagnie

(a) Montants dus à la partie liée	**2021**	2020
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	**1 080**	747

(iii) Rémunération du personnel clé de direction

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, directement ou indirectement, y compris tout directeur (exécutif ou non) du Groupe. La rémunération du personnel clé de direction comprend les éléments suivants:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Avantages à court terme	**5 955**	7 300	**5 078**	6 536

39. Passifs contingents

Réclamations légales en cours
A la date du rapport, la Compagnie avait un certain procès en cours concernant des réclamations survenues dans le cours normal des affaires. La direction a évalué la probabilité que le procès en cours entraîne des engagements financiers et des paiements par la Compagnie et a conclu que le procès n'est pas probable. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers suite aux conseils professionnels et à l'évaluation par la direction de la procédure judiciaire (2020 : Néant).

40. Engagements en capital

Il n'y avait pas d'engagements en cours pour les dépenses d'investissement à la date du rapport (2020 : Néant).

41. Dividendes

Au 1 janvier	**-**	-	**-**	-
Dividende déclaré pour 2019	**-**	9 000	**-**	9 000
Dividende déclaré pour 2020	**10 000**	-	**10 000**	-
Paiements	**(10 000)**	(9 000)	**(10 000)**	(9 000)
Au 31 décembre	**-**	**-**	**-**	**-**

Les administrateurs recommanderont le paiement du dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. La Compagnie a versé, au cours de l'année, un dividende par action de 0,20 GH¢, soit 10 millions GH¢, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui a été approuvé par l'Assemblée générale annuelle du 30 juin 2021.

42. Événements postérieurs à la date de clôture

Les administrateurs n'ont pas connaissance d'événements importants survenus entre la date de l'état de la situation financière et la date d'approbation des états financiers par les administrateurs, qui pourraient nécessiter un ajustement des états financiers ou leur publication.

43. Comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer aux changements de classification de l'exercice en cours.

44. Informations supplémentaires requises par IFRS 4 modifie lors de l'application exemption temporaire d'IFRS 9

Les Amendements à l'IFRS 4 intitulés Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance prévoient qu'un réassureur peut appliquer l'approche d'exemption/de report temporaire de l'IFRS 9 si et seulement si :

a) le Groupe n'a appliqué précédemment aucune version de l'IFRS 9, à l'exception des exigences relatives à la présentation des gains et des pertes sur les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
b) a) le Groupe n'a appliqué précédemment aucune version de l'IFRS 9 autre que les seules exigences relatives à la présentation des gains et des pertes sur les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat b) le Groupe évalue si la valeur comptable de ses passifs découlant des contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4 est significative, par rapport à la valeur comptable totale de tous ses passifs ; et les activités du Groupe sont principalement liées à la réassurance à sa date de clôture annuelle qui précède immédiatement le 1er avril 2016, ou à une date de clôture annuelle ultérieure. Le réassureur compare la valeur comptable totale de ses passifs liés à la réassurance à la valeur comptable totale de tous ses passifs, en plus des passifs découlant directement des contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4.

Le Groupe n'a pas appliqué précédemment une version quelconque de l'IFRS 9 et remplit donc la condition (a) ci-dessus.

Pour déterminer si les activités du Groupe sont principalement liées à la réassurance, la norme stipule que les activités d'un réassureur sont principalement liées à la réassurance si et seulement si :

a) la valeur comptable de ses passifs résultant de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 est significative par rapport à la valeur comptable totale de tous ses passifs ; et
b) le pourcentage de la valeur comptable totale de ses engagements liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous ses engagements est :
   - supérieure à 90 pour cent ; ou
   - inférieure ou égale à 90 pour cent mais supérieure à 80 pour cent, et le réassureur n'exerce pas une activité importante sans rapport avec l'assurance.

Le Groupe a procédé à une évaluation de ses activités commerciales afin de déterminer la proportion de ses passifs découlant de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance, comme résumé ci-dessous :

	Le Groupe		La Compagnie	
Description	**2021**	2020	**2021**	2020
Passifs découlant de contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4:				
Provision pour primes non-acquises	**73 348**	65 884	**49 927**	54 876
Créances impayées	**179 662**	138 278	**149 542**	117 244
Commission différée	**2 110**	2 401	**2 110**	2 401
Fonds vie	**16 319**	20 029	**16 319**	20 029
Dettes aux compagnies cédantes/rétrocédantes	**73 547**	49 673	**68 071**	45 665
Total passifs des contrats d'assurance	**344 986**	276 265	**285 969**	240 215
Total passifs	**357 242**	292 652	**297 230**	252 737
Passifs découlant de contrats relevant de l'IFRS 4 en pourcentage du total des passifs	**97%**	94%	**96%**	95%

Comme résumé ci-dessus, les passifs du Groupe découlant de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 ont été significatifs et remplissent donc la condition (b) ci-dessus. Les engagements liés à la réassurance. Les passifs liés à la réassurance ont été supérieurs à 80 pour cent et le Groupe ne s'engage pas dans une activité significative non liée à la réassurance, comme le montre le résumé des revenus ci-dessous.:

	Le Groupe		La Compagnie	
Description	**2021**	2020	**2021**	2020
Revenus des activités de réassurance	**336 943**	261 635	**283 137**	211 845
Revenus des investissements et autres activités	**47 849**	45 907	**41 135**	40 692
Total des revenus	**384 792**	307 542	**324 272**	252 537
Revenu d'activités d'assurance en pourcentage du revenu total	**88%**	85%	**87%**	84%

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, le Groupe remplit toutes les conditions de report.

Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du Groupe dont les conditions contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal en circulation sont les suivants :

- Créances sur les compagnies cédantes et rétrocédantes
- Autres créances
- Titres d'investissement (principalement dépôts à terme, titres de créance d'entreprises et titres d'État).

Les créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes et les autres créances sont à court terme et sont à recevoir dans les 12 mois à compter de la fin de la période comptable ; par conséquent, la valeur comptable de ces actifs financiers est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des titres d'investissement détenus jusqu'à leur échéance (DJE) est présentée ci-dessous :

	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Titres de placement (détenus jusqu'à leur échéance)	**404 003**	309 308	**330 649**	249 204

Les actifs financiers du Groupe dont les termes contractuels ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sont des actifs financiers qui répondent à la définition d'actifs détenus à des fins de transaction conformément à la norme IAS 39, ou qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur sont les suivants :

	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2021	2020	**2021**	2020
Titres de capital cotés	43 956	39 274	43 956	39 274
Titres de capital non cotés	5 819	5 819	5 819	5 819

45. Secteurs d'activité de réassurance

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2021	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Fret maritime	Corps navire	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD Vie
Primes brutes	144 449	23 062	1 697	58 177	25 567	36 217	682	289 851	26 583	316 434
Primes de rétrocession	(28 547)	-	(215)	(5 457)	(2 519)	(2 435)	(2 153)	(41 326)	(6 214)	(47 540)
Primes nettes émises	115 902	23 062	1 482	52 720	23 048	33 782	(1 471)	248 525	20 369	268 894
Primes non acquises	2 719	933	(34)	2 477	(1 089)	(1 052)	417	4 371	578	4 949
Primes nettes acquises	118 621	23 995	1 448	55 197	21 959	32 730	(1 054)	252 896	20 947	273 843
Revenus de commissions	4 884	-	60	1 625	134	858	388	7 949	1 345	9 294
Primes nettes et commissions acquises	**123 505**	**23 995**	**1 508**	**56 822**	**22 093**	**33 588**	**(666)**	**260 845**	**22 292**	**283 137**
Frais de souscription										
Sinistres nets encourus	(57 185)	(9 441)	(544)	(22 034)	(10 129)	(7 984)	(232)	(107 549)	(12 117)	(119 666)
Frais de commission nets	(41 215)	(2 876)	(450)	(17 310)	(6 415)	(11 405)	(184)	(79 855)	(7 272)	(87 127)
Diminution du fonds vie	-	-	-	-	-	-	-	-	3 710	3 710
Taxes étrangères et frais de courtage	(4 104)	(1 123)	(21)	(1 805)	(581)	(810)	(8)	(8 452)	-	(8 452)

Exercice clos le 31 décembre 2021	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Fret maritime	Corps navire	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD Vie
Frais de gestion	(26 752)	(4 271)	(314)	(10 774)	(4 735)	(6 707)	(126)	(53 679)	(2 552)	(56 231)
Total des frais de souscription	**(129 256)**	**(17 711)**	**(1 329)**	**(51 923)**	**(21 860)**	**(26 906)**	**(550)**	**(249 535)**	**(18 231)**	**(267 766)**
Bénéfice/ (perte) de souscription	**(5 751)**	**6 284**	**179**	**4 899**	**233**	**6 682**	**(1 216)**	**11 310**	**4 061**	**15 371**
Revenu des investissements								27 110	12 917	40 027
Gains de change								49	-	49
Autres revenus								1 059	-	1 059
Bénéfice avant impôt sur le revenu								39 528	16 978	56 506
Taxe nationale de stabilisation fiscale								(1 976)	(849)	(2 825)
Charge d'impôt sur le revenu								(7 420)	(1 816)	(9 236)
Résultat de l'exercice								30 132	14 313	44 445

Exercice clos le 31 décembre 2021	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Fret maritime	Corps navire	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD Vie
Primes brutes	107 796	23 070	833	51 623	18 330	25 085	1 458	228 195	25 170	253 365
Primes de rétrocession	(19 324)	-	-	(201)	(1 230)	(332)	(754)	(21 841)	(5 308)	(27 149)
Primes nettes émises	88 472	23 070	833	51 422	17 100	24 753	704	206 354	19 862	226 216
Primes non acquises	(10 129)	(2 077)	(115)	(5 507)	(579)	(220)	(274)	(18 901)	221	(18 680)
Primes nettes acquises	78 343	20 993	718	45 915	16 521	24 533	430	187 453	20 083	207 536
Revenus de commissions	2 976	-	5	29	(62)	-	108	3 056	1 253	4 309
Primes nettes et commissions acquises	81 319	20 993	723	45 944	16 459	24 533	538	190 509	21 336	211 845
Frais de souscription										
Sinistres nets encourus	(50 257)	(10 680)	(1 204)	(23 144)	(3 532)	2 315	(145)	(86 647)	(5 514)	(92 161)
Frais de commission nets	(31 744)	(2 032)	(272)	(12 592)	(2 898)	(1 201)	(161)	(50 900)	(4 427)	(55 327)
Augmentation du fonds vie	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 897)	(4 897)
Taxes étrangères et frais de courtage	(3 808)	(1 242)	(33)	(1 673)	(345)	(92)	(3)	(7 196)	-	(7 196)

Exercice clos le 31 décembre 2021	Incendie	Automobile	WCA	Autres Sinistres	Fret maritime	Corps navire	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD Vie
Frais de gestion	(24 935)	(4 329)	(226)	(9 617)	(2 492)	(946)	(275)	(42 820)	(5 134)	(47 954)
Total des frais de souscription	(110 744)	(18 283)	(1 735)	(47 026)	(9 267)	76	(584)	(187 563)	(19 972)	(207 535)
Bénéfice/ (perte) de souscription)	(29 425)	2 710	(1 012)	(1 082)	7 192	24 609	(46)	2 946	1 364	4 310
Revenu des investissements								21 725	10 603	32 328
Gains de change								7 627	-	7 627
Autres revenus								737	-	737
Bénéfice avant impôt sur le revenu								33 035	11 967	45 002
Taxe nationale de stabilisation fiscale								(1 652)	(598)	(2 250)
Charge d'impôt sur le revenu								(6 484)	(2 138)	(8 622)
Résultat de l'exercice								24 899	9 231	34 130

NOTES